

MADAGASCAR

REVUE DE PRESSE - SEPTEMBRE 2017

Sommaire

POLITIQUE.....	1
▶ Conjoncture politique.....	1
▶ Projet de révision de la Constitution.....	3
▶ Mise en œuvre de la réconciliation nationale.....	6
▶ Les relations conflictuelles entre le pouvoir et les magistrats.....	7
▶ Diplomatie.....	8
DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE.....	9
▶ Insécurité, dahalo, vindicte populaire.....	9
▶ Justice, gouvernance.....	12
▶ Santé, éducation, droits de l'enfant.....	14
▶ Liberté d'expression, médias.....	16
ÉCONOMIE - SOCIAL.....	18
▶ Bois de rose, exploitations minières, trafics, foncier.....	18
▶ Coopération, FMI, Nations unies.....	20
▶ Conflits sociaux.....	21
▶ Divers.....	21

POLITIQUE

▶ Conjoncture politique

02/09 - Le général Gilbain Pily, ancien commandant de la gendarmerie nationale, dénonce les méfaits de la politique au sein des forces de l'ordre. Une déclaration contestée par le secrétaire d'Etat à la gendarmerie. Déchu de ses fonctions lors de l'éviction de Marc Ravalomanana en 2009, le général a profité de ses adieux aux armes pour rompre l'obligation de réserve et livrer son analyse. Selon lui, « *les politiciens ont divisé les forces de l'ordre. Cela entraîne des conflits d'intérêt et de génération ainsi que de l'antagonisme* ». Et de recommander aux jeunes recrues de se tenir à l'écart des joutes politiciennes et de suivre à la lettre de code de conduite militaire.

04/09 - « Le dernier remaniement gouvernemental a été perçu comme étant la conséquence d'une guerre des clans qui continue d'affaiblir le régime en place écrit Midi. La dernière évolution a fait deux principales victimes : Atallah Béatrice et Narson Rafidimanana [ministre en charge des projets présidentiels] En fait, depuis son accession au pouvoir en 2014, Hery Rajaonarimampianina gouverne avec plusieurs clans dont les 'chefs' figurent parmi ses conseillers spéciaux. On a même affirmé que la première dame, Voahangy Rajaonarimampianina, dirige un clan qui resterait le plus fort jusqu'à présent ». L'affaire de détournement de subventions communales a visé le clan de la conseillère spéciale Claudine Razaimamonjy, actuellement en détention préventive. L'autre grande figure de ce clan, le sénateur HVM Riana Andriamandavy VII, pourrait connaître le même sort. Avant l'affaire Razaimamonjy, le clan dirigé par Henri Rabary-Njaka, à l'époque directeur de cabinet de la présidence et président du C.A d'Air Madagascar, a éclaté. Quelques mois après, Ulrich Andriantiana qui était à la tête du ministère de tutelle de la compagnie (ministère des transports), n'a pas été reconduit dans le gouvernement mais ce clan ferait actuellement son retour en force : l'avocat au barreau de Paris, Henri Rabary-Njaka, vient en effet d'être nommé ministre des affaires étrangères. Il a récupéré Ulrich Andriantiana en le désignant directeur de cabinet. Le seul clan resté proche du chef de l'Etat, outre celui de la première dame, serait celui de Mbola Rajaonah, conseiller spécial et opérateur économique proche du couple présidentiel, qui accompagne Hery Rajaonarimampianina dans tous ses déplacements. Les clans créés par ces conseillers spéciaux auraient tous des ramifications au niveau

du gouvernement. La majorité à l'Assemblée nationale varierait également en fonction des rapports de force dans cette guerre des clans qui atteint le sommet de l'Etat. L'approche de l'élection présidentielle de 2018 ne peut, selon *Midi*, qu'exacerber ces rivalités intestines.

Selon La LOI, Béatrice Attalah ferait, avec Narsion Rafidimanana, l'objet de vérifications du Bianco au sujet de certains marchés attribués dans le cadre de la préparation du Sommet de la Francophonie, en novembre 2016.

01/09 - Selon La LOI, la préparation du nouveau code électoral est suivie de près par un redoutable homme de l'ombre, Norbert Lala Ratsirahonana. Ce dernier a conseillé tous les chefs d'Etat malgaches - hormis Didier Ratsiraka - depuis les années 1990. Il a notamment été très influent auprès du prédécesseur de Hery Rajaonarimampianina, Andry Rajoelina.

27/09 - Les organisations membres de la société civile Rohy réclament la transparence sur les avant-projets de lois électorales en cours d'élaboration par un comité interministériel. Et ce avant leur présentation au Parlement, à l'ouverture de la session, mi-octobre. Elles estiment disposer en leur sein des compétences juridiques aptes à porter une appréciation sur la qualité et la pertinence des textes. Rohy redoute que les recommandations formulées par la commission consultative qui a précédé la mise en place du comité interministériel et à laquelle elle a activement participé, ne soient pas suffisamment prises en considération.

07/09 - Le KMF/CNOE craint que le processus électoral soit influencé par la forte implication des bailleurs. « *La collaboration et les lobbies financiers destinés au déblocage de fonds pour mener à bien le processus électoral ne doivent pas entraîner le pays dans une situation de dépendance* », soutient Rabekijana Félix, président de l'Observatoire. « *Pourvu qu'il n'y ait aucune pression, directe ou indirecte, à l'endroit des dirigeants suite à ces appuis financiers* », espère-t-il.

06/09 - Le parti présidentiel HVM se met en ordre de marche pour la présidentielle de 2018 et se lance dans la pré-campagne, multipliant les inaugurations et les manifestations sur le terrain. Le président national du parti, Rivo Rakotovoao, déclare avoir demandé à Hery Rajaonarimampianina de se porter candidat. Il affirme que le pouvoir jouit toujours de la confiance du peuple, mettant en doute la crédibilité des sondages qui lui sont très défavorables. Le parti entend mener un profond « *assainissement interne* » et s'ouvrir à d'autres sensibilités politiques, tel le MTS de Roland Ratsiraka.

08/09 - « Le pasteur Mailhol, un gourou à l'assaut de la présidence », écrit La LOI. L'annonce a pu faire sourire mais la candidature d'André Christian Dieudonné Mailhol pourrait bien finir par inquiéter les professionnels de la politique. Fondateur de la secte FAM (Eglise de l'Apocalypse à Madagascar), dite Apôkalipsy, et du parti politique GFFM (La victoire de Gédéon sur la pauvreté à Madagascar), le pasteur estime le nombre de ses ouailles à plus d'1,5 million. Lors du scrutin de 2013, les deux candidats arrivés au second tour avaient récolté moins d'un million de voix chacun. Qui plus est, Mailhol dispose de ressources financières non négligeables : ses adeptes lui donnent 10 % de leurs revenus. Il s'est ainsi constitué un important parc de 4x4 et a entamé la construction d'un temple doté d'un hélicoptère. Il possède aussi une chaîne de TV à Fianarantsoa et douze stations radio. Vendeur de tissu, il a commencé son enseignement religieux basé sur l'apocalypse en 1991 et sa montée en puissance a été soutenue par Didier Ratsiraka. Mailhol avait prédit qu'il serait investi président en 2013 par la volonté divine. Faute d'y être parvenu, il se portera donc candidat en 2018 par la voie « *normale* ».

06/09 - Rumeurs sur le décès de Didier Ratsiraka : sa famille et l'Arema vont porter plainte. La rumeur de son décès a fait le buzz sur les réseaux sociaux à deux reprises en l'espace d'un mois. « *Trop, c'est trop !* », fulmine Jeannot Raberson, membre de l'instance dirigeante de l'ancien parti présidentiel. Depuis son retour à Madagascar en 2011, sa disparition a été annoncée au moins cinq fois. La recherche des responsables de cette information trompeuse revient au service de lutte contre la cybercriminalité de la police nationale. Les proches de l'amiral, qui aura 81 ans le 4 novembre, continuent de laisser entendre qu'il est disponible pour redresser le pays. Pour *Midi*, 'Deba' a encore un rôle à jouer dans le processus de réconciliation nationale. Il reste incontournable sur l'échiquier politique et il est encore consulté sur les questions qui touchent la vie de la nation. Didier Ratsiraka est le seul ancien président à ne pas avoir signé la feuille de route de sortie de crise, en 2011.

12/09 - Alliance Hery Rajaonarimampianina et Marc Ravalomanana, avec pour objectif de barrer la route aux autres candidats et de se confronter au second tour ? L'hypothèse est formulée par des observateurs qui constatent que les relations entre les deux hommes se sont apaisées depuis l'incident survenu à Antsiranana où le second a été délogé par le premier de son hôtel. L'analyse qu'ils font de la situation est la suivante : le chef de l'Etat ne pourrait pas arriver en tête dans la capitale, comme ce fut le cas lors de la dernière présidentielle. En revanche, il aurait de grandes chances de remporter les suffrages dans les

autres régions. Marc Ravalomanana pourrait, quant à lui, avoir ses chances à Antananarivo, un peu moins dans les autres régions. Cette répartition territoriale permettrait à l'un et l'autre d'accéder au second tour, barrant notamment la route à Andry Rajoelina.

► **Projet de révision de la Constitution**

05/09 - Une révision constitutionnelle visant à supprimer les dispositions relatives à la démission (60 jours avant le scrutin) du président candidat aux présidentielles ne serait pas à exclure, si l'on se réfère aux propos tenus par le premier ministre. La Constitution actuelle stipule que durant ce délai l'intérim est assuré par le président du Sénat. La Loi fondamentale dispose toutefois qu'« aucune révision de la Constitution ne peut être initiée, sauf en cas de nécessité jugée impérieuse ». Si le président de la République confirme malgré tout son intention de procéder à une révision, celle-ci doit être approuvée par les trois quarts des membres de l'Assemblée nationale et du Sénat avant d'être soumise à référendum. La perspective de voir l'actuel président du Sénat, Honoré Rakotomanana, expédier les affaires courantes soulève des interrogations dans les rangs du parti HVM, à tel point que certains rêveraient déjà de sa destitution pour le remplacer par une « personnalité plus fiable ».

09/09 - Dans une interview accordée à la presse britannique, le chef de l'Etat confirme l'existence d'un projet de réforme constitutionnelle portant notamment sur sa démission en cas de candidature à la présidentielle. Une réponse, qui, au passage, confirmerait que Hery Rajaonarimampianina sera candidat à sa propre succession. La décision pourrait intervenir assez rapidement pour éviter que cette révision soit perçue comme une mesure de circonstance. Des juristes considèrent qu'il est déjà trop tard et que l'organisation d'un référendum constitutionnel compromettrait la tenue de la présidentielle dans les délais impartis.

12/09 - Révision constitutionnelle - Une concertation nationale réclamée par le Cercle de réflexion pour l'avenir de Madagascar (CREM) et le syndicat des enseignants chercheurs (SECES), qui redoutent que ce projet de réforme débouche sur une nouvelle crise postélectorale. Le mouvement des forces de changement (DFP) réclame lui aussi une concertation mais placée sous l'égide d'un gouvernement d'union, capable de créer les conditions d'un dialogue inclusif.

13/09 - La CENI déclare ne pas avoir été informée de ce projet de réforme mais affirme qu'elle aura les moyens techniques nécessaires pour faire face à cette éventualité. Le vice-président de la CENI évoque cependant un risque politique, si les hommes politiques ne parviennent pas à s'accorder sur la tenue de ce référendum ou en cas de contestation de ses résultats. La tenue de la présidentielle pourrait en subir le contrecoup.

14/09 - La société civile condamne toute velléité de révision de la Constitution à l'approche de la présidentielle. Dans une déclaration commune¹, le SeFaFi, le GEN (Groupe des Experts Nationaux), le KMF/CNOE (Comité National d'Observation des Elections), le CDE (Club Développement et Ethique), le MAMIMAD (Malagasy Miara-Mandroso Aron'ny Demokrasia), le CRAB (Cercle de réflexion et analyse de Bongolava) et l'Association Mamiko ny Taniko soulignent qu'il est inopportun de vouloir réviser la Constitution à la hâte, avant les élections prévues en 2018.

14/09 - L'ambassadeur des Etats unis, Robert Yamate, se déclare opposé à un éventuel report de la présidentielle de 2018. Reçu par le nouveau ministre des affaires étrangères, Henry Rabary-Njaka, il déclare notamment au sujet de ce scrutin : « *Nous avons un engagement constant pour le 'Basket Fund', nous avons contribué déjà à plus de 1 million de dollars et nous sommes parmi les premiers à avoir contribué [mais] il faudrait beaucoup plus de financement pour ces élections. Je pense que ces élections sont les plus importantes que Madagascar ait jamais connues. (...) On voudrait s'assurer [qu'elles] vont être ouvertes, libres, transparentes et inclusives. C'est ce que tout le monde veut et ce dont nous avons besoin. En contribuant au 'Basket Fund', les États-Unis sont toujours prêts à appuyer la CENI et à apporter son assistance* »

15/09 - Levée de bouclier contre le projet de référendum et son incidence possible sur le calendrier de la présidentielle. Indépendamment de la question de l'opportunité de réviser la Constitution pour éviter la vacance relative du pouvoir qui ferait suite à la démission du président, candidat à sa succession, il est à craindre que l'organisation de ce référendum nécessite un report de la présidentielle qui devrait se tenir fin 2018. Pour *L'Express* il ne fait aucun doute que le projet de consultation recueillera la majorité qualifiée requise au niveau du Parlement : « *Des parlementaires qui, durant la Transition, étaient au front pour faire voter contre vents et marées l'actuelle Constitution, se muent aujourd'hui en féroces détracteurs du texte et*

¹ <http://www.madagascar-tribune.com/Une-revision-constitutionnelle.23270.html>

de son processus d'adoption. En 2010 pourtant, aucun des hauts parleurs actuel, dépositaires de confortables sièges au sein de l'administration transitoire, n'avaient rien à redire sur les lacunes de l'organisation du référendum ». Pour Tribune, « entamer aussi tardivement un processus constitutionnel sur la simple question de la démission du président de la République, candidat à sa propre succession, semble servir le seul intérêt particulier du président actuel, et non pas l'intérêt général de la nation. (...) Il est plus ou moins sûr que les bailleurs ne financeraient pas un tel caprice, déjà jugé inutile selon les citoyens. (...) Le pouvoir n'a-t-il pas d'autres préoccupations plus nobles et plus urgentes, comme juguler la peste, maîtriser l'insécurité, lutter contre la corruption, mettre fin aux délestages ? » Pour le chef de l'État, « il s'agit d'une révision dans le but de préserver l'apaisement et la stabilité du pays durant le processus électoral ». Pour l'opposition, en revanche, Hery Rajaonarimampianina souhaite modifier la Loi fondamentale afin de se maintenir au pouvoir, s'assurant ainsi le contrôle de l'appareil administratif qui favoriserait sa propagande et donc sa réélection.

16/09 - La crédibilité de la HCC pourrait être de nouveau mise à l'épreuve. Les juges constitutionnels pourraient en effet être sollicités pour donner un avis sur l'interprétation de l'article 161 de la Loi fondamentale qui stipule qu'une révision de la Constitution ne peut être initiée qu'en cas de « *nécessité impérieuse* ». La question se pose dès lors de savoir quelle pourrait être cette « *nécessité impérieuse* » que l'exécutif pourrait invoquer pour justifier son projet. Tout chef d'institution, dont le président de la République et le premier ministre, peut saisir la HCC pour avis. « *Les débats autour de la révision constitutionnelle ne sont encore que des intentions* », affirme Hery Rakotomanana, président de la CENI, pour qui le programme de travail reste axé sur la révision du code électoral et l'organisation de la présidentielle.

16/09 - Embarras de la communauté internationale. La représentante adjointe du Pnud, Marie Dimond, soutient que l'appui des Nations unies se calque sur le cycle électoral inscrit dans le Sacem (Soutien au cycle électoral à Madagascar), un projet qui ne prend pas en compte l'organisation d'un référendum. La diplomate refuse de se prononcer sur ce projet qui, visiblement, embarrasse la communauté internationale. *RFI* rappelle qu'en 2010 déjà, l'opposition avait reproché à Andry Rajoelina, alors président de la Transition âgé de 36 ans, d'avoir changé l'article 46 à son avantage. L'âge minimum du candidat à la présidentielle était passé de 40 à 35 ans.

19/09 - Marc Ravalomanana et Zafy Albert se sont rencontrés pour échanger sur le projet de réforme de la Constitution envisagé par le pouvoir, croit savoir *Midi*. Un front uni contre ce projet pourrait être constitué, avec le renfort de Didier Ratsiraka et Andry Rajoelina et nombre d'organisations de la société civile. Ce tête à tête est le troisième depuis le retour d'exil de Marc Ravalomanana.

19/09 - Le parti nationaliste Otrikafo, dirigé par Rajaonah Andrianjaka, dénonce la possible hausse de la caution pour les candidats à la présidentielle. Cette caution, d'un montant de 50 millions Ar dans l'actuel code électoral, pourrait connaître une hausse de 40 %, s'élevant à 70 millions.

20/09 - Le SMM s'interroge sur « ce soudain empressément » du pouvoir à vouloir amender la Constitution à un an de la présidentielle. « *Qu'a-t-on fait durant ces trois ans ? Les juristes de la Présidence n'ont-ils pas lu et vu ce qui cloche ?* », se demandent les magistrats. « *La révision en soit n'est pas illégale mais ce qui intrigue, c'est que seuls quelques articles concernant les élections du président de la République seront touchés* », poursuit le syndicat.

Le SMM soutient que si révision constitutionnelle il doit y avoir, il est indispensable de modifier les dispositions concernant l'organisation et le fonctionnement de la justice afin de lui conférer l'indépendance requise. Le syndicat demande notamment que le Conseil supérieur de la magistrature (CSM) ne soit plus présidé par le chef de l'État et que le ministre de la justice n'en soit plus le vice-président. Il exige aussi que le président, les vice-présidents et le procureur de la Cour suprême soient élus et non plus désignés par décret. Le principe constitutionnel de subordination hiérarchique des magistrats du ministère public est également contesté par le SMM.

21/09 - La Constitution pourrait-elle permettre de s'affranchir de l'aval du Parlement ? En cas de difficulté pour obtenir la majorité qualifiée requise dans les deux assemblées, le pouvoir pourrait invoquer l'article 55 de la Constitution qui stipule que « *le président de la République peut, sur toute question importante à caractère national, décider en conseil des ministres, de recourir directement à l'expression de la volonté du peuple par voie référendaire* ». Une formulation suffisamment imprécise que pourrait tenter de saisir le chef de l'État pour contourner l'obstacle, juge Sahondra Rabenarivo, juriste et membre du SeFaFi.

Pour Anaclet Imbiky, ancien ministre de la justice et membre de la CNIDH, il reviendra à la HCC de se prononcer sur la notion de « *nécessité jugée impérieuse* ». La tenue, au cours de la même année, d'un référendum et du scrutin présidentiel risque selon lui de soulever la question de son financement. La loi de

finances 2018 ne prévoit pas cette éventualité pas plus que le « *Basket Fund* » de la communauté internationale. Cette dernière pourrait être amenée à faire part de son opposition.

Le budget relatif aux élections sera inscrit dans le projet de loi de finances 2018, annonce la ministre des finances, sans qu'il soit nécessaire selon elle de préciser la nature des élections couvertes.

21/09 - La résistance s'organise au sein du monde politique. Hajo Andrianainarivelo, leader du MMM, Jean Omer Beriziky candidat de l'UNDD à la prochaine présidentielle, Eliane Bezaza du PSD, Francine Ratsimbazafy, Hery Raharisaina et Saraha Rabeharisoa du parti libéral-démocrate ont signé un communiqué commun déclarant leur opposition à cette révision. Le TIM de Marc Ravalomanana et le Mapar d'Andry Rajoelina se sont également déclarés hostiles à ce projet. Lalatiana Rakotondrazafy, présidente du parti Freedom, redoute la survenue d'une nouvelle crise postélectorale.

25/09 - Albain Rabemananjara, président du Club Développement Ethique (CDE) : risque de crise politique. « *L'atmosphère politique commence à se détériorer. A quelques mois de la prochaine présidentielle, la tension monte déjà au niveau des états-majors politiques pour annoncer les premiers signes d'une probable crise. (...) La volonté du régime de changer les règles du jeu électoral à l'approche des échéances ne fait qu'attiser cette tension qui risque d'être explosive. Or le pays n'a plus intérêt à revivre les conséquences néfastes des crises comme il avait vécu en 1972, 1991, 2002, ou 2009* », affirme-t-il. Le CDE milite pour une « *vraie réconciliation nationale* », non pas imposée mais librement consentie par tous les acteurs de la vie nationale.

L'organisation d'un référendum et des élections présidentielles en 2018 est techniquement faisable, selon le vice-président de la CENI, Thierry Rakotonarivo. Si le référendum constitutionnel doit avoir lieu, il devra se tenir avant le mois de juin 2018. Il serait nécessaire que son organisation soit entamée au plus vite.

26/09 - Ministres et parlementaires pro-pouvoir entament une contre-offensive pour défendre le bien-fondé d'une révision de la Constitution. Les arguments développés pour la tenue d'un référendum portent sur trois points : la démission du chef de l'Etat dans l'hypothèse où il serait candidat à sa succession, l'insuffisance du délai imposé par la Loi fondamentale pour tenir une élection à deux tours et la nécessité d'ériger les Fokontany en collectivités territoriales décentralisées.

27/09 - Le projet de réforme qui devrait être soumis aux parlementaires pourrait inclure une modification de l'âge requis pour pouvoir se présenter à la présidentielle, écrit *Tribune*. L'âge minimum serait relevé de 35 à 45 ans, **excluant ainsi la candidature d'Andry Rajoelina.** Pour s'assurer d'obtenir la majorité qualifiée requise pour l'adoption du projet de réforme constitutionnelle, le pouvoir vient d'annoncer aux députés qu'ils pourront bénéficier de facilités pour l'acquisition du 4x4 que le ministre des finances leur refuse depuis le début de la législature.

27/09 - La société civile fait bloc pour condamner le projet de référendum. Les 75 organisations membres du mouvement Rohy, issues des 22 régions, ainsi que TI-IM (Transparency International - Initiative Madagascar) et l'ONG Ivorary, ont publié une déclaration commune² pour rejeter ce projet, estimant qu'il n'appartient pas à un régime sortant de procéder à cette révision constitutionnelle. « *Une révision de la Constitution, si imparfaite soit elle, pourrait entraîner une nouvelle crise, compte tenu de la désapprobation générale qu'elle provoque, sauf de la part des partisans du régime sortant. Elle révèle une volonté de se prolonger au pouvoir d'une part en remettant en question les articles qui gênent pour viser la victoire à la prochaine élection présidentielle, et d'autre part de faire diversion notamment sur la question du statut et des élections du chef Fokontany qui, contrairement aux argumentations lancées, peut être juridiquement et techniquement mis en œuvre sans toucher à la Constitution* », déclarent ces OSC qui poursuivent : « **Si la révision de la Constitution doit se faire, elle devra être entreprise de manière approfondie et sans précipitation, dans un réflexion nationale multi-acteurs sur les aspirations de la population issus des 22 régions, sous tous les secteurs socio-économique, environnemental et culturel** ».

La société civile « *soutient le plaidoyer fait par la CENI sur le calendrier des élections présidentielles car il doit être connu et annoncé maintenant, afin que toutes les parties prenantes se préparent efficacement* ». Elle se déclare enfin « **particulièrement vigilante sur le traitement législatif de la corruption et de toutes les fraudes électorales** » et appelle « **dès maintenant à la perspicacité et à la vigilance de tous les électeurs afin qu'ensemble, l'on réclame la publication des résultats du scrutin, bureau de vote par bureau de vote, et répercutée de sous-totaux en sous-totaux à tous les niveaux** »

30/09 - Le KMF/CNOE, observatoire national des élections, rejette toute idée de révision constitutionnelle. « *Nous réaffirmons que la révision de la Constitution est inopportune et pourrait mettre la nation en*

² <http://www.orange.mg/actualite/pour-preparation-apaisee-et-performante-elections-democratiques-2018>

péril », soutient son nouveau président, Andoniaina Andriamalazaray. « Face aux difficultés profondes de la vie de la population et de la conjoncture actuelle, le KMF/CNOE exige que les politiciens sans exception (...) cessent leurs éventuels calculs politiques », lit-on dans son communiqué.

06/09 - Hery Rakotomanana, président de la CENI, exige que les échéances électorales soient définitivement fixées. Lors de la réunion du Comité de pilotage du projet Sacem (Soutien au cycle électoral malgache), il a affirmé « vouloir organiser des élections en bonne et due forme ». Pour ce faire, explique-t-il, « il faut que la CENI connaisse les dates prévues des élections. Quand on prépare des élections, il faut suivre un chronogramme qui prévoit les activités ». Or, selon les textes en vigueur, la commission électorale est incompétente pour ce faire, dans la mesure où la convocation des électeurs relève d'un décret pris en conseil du gouvernement. La CENI ne peut actuellement se reposer que sur l'article 47 de la Constitution qui dispose que l'élection du président de la République a lieu trente jours au moins et soixante jours au plus avant l'expiration du mandat du président en exercice. Le projet Sacem - qui réunit 12 millions de dollars - est établi pour une période de deux ans, de 2017 à 2019. « Toutes les élections comprises dans cette période sont appuyées par ce fonds », rappelle Hery Rakotomanana. La fixation de ce calendrier contribuerait également à établir un contexte d'apaisement, argumente le président de la CENI. La communauté internationale, qui finance ce « Basket Found », attend également que le calendrier soit arrêté pour fixer son échéancier de décaissement. L'idée de repousser l'élection présidentielle à une date ultérieure a été lancée il y a un an. Elle a été vite démentie par le chef de l'Etat qui avait affirmé ne pas avoir de raisons valables pour le faire. Mais les rumeurs se sont de nouveau propagées ces derniers temps sur cette éventualité, constate *Midi*. Aux considérations d'ordre politique qui pourraient motiver un report, s'ajoute la question de la tenue éventuelle du second tour de la présidentielle en saison des pluies, ce que les textes proscrivent, sauf « force majeure ». Il reste enfin à décider de l'éventuel jumelage de la présidentielle avec les législatives, qui fait toujours débat.

► Mise en œuvre de la réconciliation nationale

01/09 - « CFM : piège pour Ravalomanana ? » titre Sobika. Les observateurs s'interrogent sur la possibilité pour l'ancien chef de l'Etat de concourir à la présidentielle de 2018. Le CFM compte certes parmi ses membres désignés d'anciens collaborateurs de Marc Ravalomanana mais les mesures d'amnistie qu'il sera amené à prendre ne peuvent bénéficier qu'à des personnalités jugés et définitivement condamnés. Or, pour l'ancien chef de l'Etat, aucune peine définitive n'a encore été prononcée. Condamné par contumace, tous les recours ne sont pas épuisés. Il mène un combat sur le terrain juridique pour faire reconnaître que le tribunal qui l'a condamné n'était pas qualifié, son dossier relevant de la Haute cour de justice, toujours non installée. Le CFM ne serait donc pas compétent pour lui octroyer l'amnistie. Il faudrait en outre que l'intéressé reconnaisse explicitement ses torts. Hery Rajaonarimampianina pourrait aussi officialiser la condamnation de Marc Ravalomanana à la dernière minute et le placer sous mandat de dépôt. La HCC pourrait enfin prononcer l'invalidité de sa candidature. Il n'est pas non plus acquis que la communauté internationale prenne position en sa faveur, cette dernière ayant toujours déclaré qu'elle n'interférera jamais dans des décisions de justice.

14/09 - Une étape a été franchie dans le processus de réconciliation nationale avec la prestation de serment des membres du CFM. « On va maintenant attendre ses premières décisions et voir si elle va réussir à installer cette réconciliation nationale que les citoyens attendent depuis longtemps », écrit *Midi*, qui reste dubitatif sur les modalités de désignation de ses membres et sa composition. Le quotidien rappelle que la réconciliation nationale que le FFKM avait initiée au début du mandat de Hery Rajaonarimampianina a fait long feu. Le sommet des cinq chefs d'Etat organisé au CCI Ivato n'avait abouti à aucun accord entre les participants. Les divergences et les arrières pensées des uns et des autres ont été à l'origine de cet échec. Le FFM (Conseil de Réconciliation Malagasy) mis en place en 2012 par le pouvoir n'a pas joué le rôle que l'on attendait de lui. La méfiance des principaux acteurs de la vie politique à son égard a paralysé son action et la nécessité d'une commission véritablement indépendante s'est imposée. La création du CFM (Conseil du Fampihavanana Malagasy) a donc été décidée en 2015 (loi du 15/12/2016³). La prestation de serment de ses membres étant intervenue, il lui reste à faire la démonstration qu'il pourra agir en toute indépendance, écrit encore le quotidien.

19/09 - Les 33 membres du CFM ont commencé leurs travaux par l'établissement de leur règlement intérieur. Celui-ci devra subir un contrôle de constitutionnalité. Viendra ensuite l'élection des membres du bureau permanent, composé de 9 membres. Quatre personnalités seraient en lice pour la présidence du CFM. Elles ont toutes été de près ou de loin actrices de la crise politique de 2009, avant ou durant la Transi-

³ <http://www.assemblee-nationale.mg/wp-content/uploads/2017/01/Loi-n%C2%B02016-037.pdf>

tion, ce qui interpelle sur la capacité de l'institution à se placer au-dessus des intérêts partisans de nombre de ses membres.

22/09 - Les Nations unies souhaitent que des progrès soient accomplis en matière de réconciliation nationale. Le secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres, s'en est entretenu avec Hery Rajaonarimampianina à l'occasion de l'AG annuelle de l'ONU. Des progrès attendus qui permettraient d'assurer la tenue d'élections apaisées et inclusives en 2018.

► Les relations conflictuelles entre le pouvoir et les magistrats

01/09 - L'affaire Riana Andriamandavy VII a figuré au menu de la rencontre entre le SMM et la nouvelle ministre de la justice, Rasolo Elise Alexandrine. La ministre s'est montrée à l'écoute. « *Il est hors de question d'entretenir la culture de l'impunité* », a-t-elle affirmé. « *Le traitement de ce dossier reprendra incessamment* », a laissé entendre la numéro Un du SMM. Tous les dossiers brûlants du moment ont été évoqués durant les deux heures d'entrevue. La délégation a réclamé la mise en place d'une commission spéciale pour résoudre les revendications des magistrats. Elle aurait pour mission de veiller au respect de l'indépendance de la justice et à l'Etat de droit, mais aussi de lutter contre l'immixtion des hommes politiques dans les dossiers en cours. Le SMM entend imposer une réforme du statut de la justice et des magistrats. L'instauration d'un comité de réforme a été proposée à la ministre. Celle-ci doit consulter l'exécutif avant d'apporter sous huitaine des réponses à ses interlocuteurs. Le syndicat se réunira ensuite pour décider de la suite à donner à son mouvement. A noter que la ministre a aussi reçu une délégation du syndicat des greffiers qui menacent également de déclencher une grève générale en cas d'échec des négociations portant sur des questions pécuniaires et de carrière. Le syndicat des agents pénitenciers attend lui aussi d'être reçu. Le paiement d'arriérés d'indemnités ainsi que la réhabilitation des infrastructures carcérales sont parmi les sujets à discuter. « *L'espoir est de mise du côté des syndicalistes, étant donné qu'Élise Rasolo, ancienne présidente de la Cour de cassation, est issue du SMM et semble bien connaître les difficultés et les problématiques des magistrats* », conclut Tribune.

08/09 - Selon Midi, un projet de création d'un nouveau syndicat ou d'une nouvelle entité regroupant des magistrats serait en gestation. L'actuel bureau du SMM ne ferait plus l'unanimité au sein du corps. Le quotidien suspecte le pouvoir de vouloir ainsi affaiblir les contestations de la magistrature, en mettant en avant, comme il est de coutume, des promesses de « *seza* » ou d'avantages financiers.

05/09 - Le dossier concernant le vice-président du Sénat, Riana Andriamandavy VII, aurait été transféré au parquet par la nouvelle ministre de la justice. L'information n'a pas pu être confirmée par le SMM qui avait déposé une plainte contre le sénateur HVM, notamment pour menace de mort par SMS et qui avait dénoncé « *une tentative de dissipation du dossier par des responsables* ».

11/09 - Les magistrats et les greffiers annoncent la tenue d'une assemblée générale conjointe. Des actions communes pourront être décidées si leurs revendications ne sont pas prises en compte. Le SMM indique qu'une seconde demande d'entrevue avec la ministre de la justice sera déposée. Les deux organisations syndicales réaffirment qu'elles restent ouvertes au dialogue.

21/09 - Le SMM s'impatiente et demande au ministère de la justice la prise en compte de ses revendications. Le syndicat a obtenu une entrevue avec le secrétaire général du ministère afin de faire le point sur l'avancement du dossier avant la tenue de son assemblée générale. Le cabinet de la nouvelle ministre de la justice affirme que « *les choses avancent* ».

23/09 - Le SMM et le syndicat des greffiers annoncent qu'ils vont une fois de plus entrer en grève, pour une durée illimitée et sans service minimum. La décision a été prise à l'issue de l'assemblée générale de ces corps du personnel de justice, après avoir fait le constat que la ministre n'avait pas répondu à leurs attentes. La présidente du SMM, Fanirisoa Ernaivo, prévient que le syndicat « *ne reculera pas face à d'éventuelles représailles ou intimidations, que ce soit de la part des autorités étatiques ou politiques, ou venant des supérieurs hiérarchiques* ». « *Désormais, nos revendications sont non négociables* », a déclaré pour sa part Randriambololona Haja, président du syndicat des greffiers. Les deux entités affirment « *ne plus vouloir entendre de promesses non suivies de concrétisation* ».

28/09 - Nouvelle rencontre des magistrats et des greffiers avec la ministre de la justice. Les représentants des deux syndicats ont exprimé leur insatisfaction bien que le secrétaire général du ministère ait annoncé la mise en place prochaine d'une commission mixte et l'établissement d'un calendrier en vue de satisfaire les revendications formulées. Le mouvement de grève se poursuit, même si le mot d'ordre ne semble pas avoir été totalement suivi. « *Nous ne reprendrons pas le service avant la résolution totale des problèmes* », réaffirme Fanirisoa Ernaivo, présidente du SMM.

29/09 - Épreuve de force entre grévistes et forces de l'ordre au tribunal d'Anosy, dans la capitale. Une personne se présentant comme étant huissier de justice, accompagnée d'éléments de l'Emmo//Reg, s'est présentée à la grille du tribunal, qui avait été cadenassée par les grévistes, pour exiger sa réouverture. Les magistrats et greffiers grévistes ont opposé un refus, demandant au préalable que leur soit présenté le mandat attestant de leur mission. La chaîne qui bloquait les accès a été brisée à coup de marteau. Dans les heures qui ont suivi, une rixe a éclaté entre forces de l'ordre et grévistes dans les locaux du palais de justice. Des produits asphyxiants auraient même été répandus pour disperser les manifestants. La ministre de la justice, elle-même membre du SMM, a justifié cette intervention musclée, estimant qu'il était inadmissible d'interdire l'accès d'un service public aux employés non-grévistes et aux citoyens. La procureure de la République, Razafimelisoa Odette Balsama, a déclaré que « *les syndicalistes ont le droit de faire grève cependant ils n'ont pas le droit d'empêcher ceux qui veulent travailler d'entrer dans leur bureau* ». « *Accusée d'avoir commis une infraction pénale en cadenassant les portails d'entrée du tribunal, Fanirisoa Ernaivo ferait l'objet d'une menace d'arrestation* », écrit *Midi*. Rien ne laissait pourtant présager cette épreuve de force, écrit *L'Express*, le ministère ayant laissé entendre la veille que les revendications des magistrats et des greffiers avaient été prises en considération et étaient sur le point d'être progressivement satisfaites.

30/09 - Les forces de l'ordre ont pris position au tribunal afin de prévenir toute nouvelle tentative de verrouiller les accès. Les syndicalistes n'ont malgré tout pas renoncé à tenir des piquets de grève. Le mot d'ordre de grève illimité ne semble pas recueillir l'approbation des tous les personnels concernés mais tous récusent « *l'incursion et l'invasion* » d'éléments des forces de l'ordre dans le tribunal. Un magistrat, ancien candidat à la présidence du SMM, soutient que « *le palais de justice est un endroit empreint de sacralité qui ne doit pas être souillé de quelque manière que ce soit et par qui que ce soit* ».

► Diplomatie

02/09 - Réouverture de l'ambassade de Madagascar à Londres. Hery Rajaonarimampianina a fait le déplacement pour signifier l'importance qu'il accorde à cet évènement, en cette année marquant les 200 ans de l'arrivée de la London Missionary Society (LMS) à Madagascar, célébrés récemment à Antsiranana avec le premier jubilé de l'Eglise réformée FJKM. On célèbre également les 200 ans des relations diplomatiques entre les deux pays. Relations qui ont officiellement débuté sous le règne de Radama Ier, lequel avait invité la LMS à partager ses savoirs et savoir-faire mais aussi sa foi. La Couronne britannique a été le premier pays à reconnaître l'unicité du royaume de Madagascar. L'ambassade britannique d'Antananarivo a été rouverte en 2012. Le séjour de Hery Rajaonarimampianina sera marqué par l'organisation d'un forum économique sur les opportunités d'investissement à Madagascar, axé principalement sur le secteur extractif et celui de l'énergie. Le chef de l'Etat s'est rendu au siège de la compagnie BP, qui s'intéresserait à l'attribution de blocs pétroliers à Madagascar, après le retrait de l'américain Exxon Mobil en 2015 et du français Total, pour explorations jugées non rentables dans la conjoncture économique mondiale actuelle.

Une possible collaboration sur les marchés de capitaux est évoquée par la délégation malgache et le London Stock Exchange, institution qui se donne comme objectif de faciliter l'accès au capital international aux entreprises émergentes et de développer des programmes d'éducation et de sensibilisation des investisseurs. La Grande île est à la recherche depuis plus d'une décennie d'appuis extérieurs pour la création d'un marché boursier national. Il n'existe actuellement à Madagascar qu'une bourse de commerce des matières premières, le Madagascar Exchange Mercantile. Le London Stock Exchange possède une bonne expérience de soutien à des pays africains, renforçant la position de certains centres économiques régionaux sur le continent.

07/09 - L'association Nosy Malagasy (ANM) rejette toute idée de cogestion des îles Eparses avec la France. Elle fait part de sa position dans une lettre ouverte au chef de l'Etat. Un ministre aurait en effet récemment estimé que « *si Madagascar accepte la cogestion, la Grande île toucherait des sommes colossales* ». L'ANM exige que la question des îles Eparses fasse l'objet « *d'une déclaration politique d'envergure* » durant l'intervention du président de la République à la tribune de l'assemblée générale des Nations unies. Elle demande de pouvoir bénéficier d'une accréditation pour participer aux travaux de la commission mixte franco-malgache qui a été mise sur pied, ainsi qu'aux travaux de la 4e Commission sur les affaires politiques et la décolonisation des Nations unies. La question des îles Eparses figure à l'ordre du jour provisoire de l'AG des Nations unies mais les observateurs craignent que le débat soit à nouveau reporté, comme il l'a été de la 36^e à la 71^e session. « *Une reprise des négociations concernant les îles malgaches, Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India, a eu lieu, le 17 juin dernier, à Paris* », a souligné Hery Rajaonarimampianina.

26/09 - Hery Rajaonarimampianina n'a pas évoqué la question des îles Eparses lors de son intervention à la tribune des Nations unies mais il a abordé le sujet lors d'une conférence de presse, déclarant que « *la résolution de l'ONU sur les îles Eparses date maintenant de 35 ans, mais rien n'a été fait depuis,*

c'est nous qui avons pris l'initiative d'en discuter avec le président François Hollande puis avec son successeur Emmanuel Macron. Nous avons estimé que si les discussions avancent à ce niveau, il était inopportun d'en parler au débat de l'assemblée générale de l'ONU ».

20/09 - Plainte de pêcheurs contre des garde-côtes français. L'association « *Mpanarato miray Ambalambalamanga* » a déposé une plainte auprès du procureur de la République de Mahajanga, suite aux mauvais traitements qu'ils auraient subi de la part des garde-côtes français de l'île de Juan de Nova, accusés de non-assistance à pêcheurs en danger, coups et blessures volontaires, violence et voies de fait, tortures et meurtres avec préméditation. Ces voies de fait auraient débuté en 2014, lorsque des pêcheurs ont été capturés pour violation de territoire maritime français. Les familles des victimes, ainsi que les dirigeants de l'association, déplorent l'absence de réaction de l'État malgache.

27/09 - Hydrocarbures aux îles Éparses : Le député de La Réunion David Lorion interpelle le ministre de la transition écologique Nicolas Hulot sur les permis de prospection dans ces îles revendiquées par Madagascar, notamment Juan de Nova. Les permis de prospection ont été donnés en 2008, puis renouvelés en 2013. Ils arrivent à terme en 2018. Le député demande à l'État français de renoncer dès cette année à ces permis portant sur des espaces naturels placés sous le régime des Aires marines protégées. « *D'autre part, écrit-il, la mise en œuvre du renouvellement des prospections et les exploitations futures ne ferait que raviver les tensions diplomatiques entre les pays et îles de l'océan Indien contre la France* ». Le ministre aurait répondu favorablement à cette sollicitation, d'autant que les entreprises concernées ne respecteraient déjà pas toutes les contraintes imposées par l'État.

18/09 - La CNIDH a adressé ses compliments à la Commission nationale des droits de l'homme du Kenya à l'occasion de la décision de la Cour Suprême d'ordonner une nouvelle élection présidentielle. « *La Cour Suprême, par cette décision historique, a engagé le Kenya sur la voie de la démocratisation de la vie politique, condition indispensable de l'effectivité des droits humains, et donné ainsi à tous les pays africains un exemple éclatant de ce que rendent possible la raison et le patriotisme* » indique la CNIDH dans sa lettre de félicitation.

20/09 - Madagascar membre de l'Alliance mondiale contre le commerce des biens utilisés pour la peine de mort et la torture, lancée à l'occasion de l'AG 2017 des Nations unies. Une initiative de l'UE, de l'Argentine et de la Mongolie, à laquelle ont adhéré 58 pays, dont Madagascar. L'ambassadeur de l'UE s'est félicité de cette adhésion, « *qui renforce encore l'engagement du pays au niveau international* ». L'Alliance agira pour contrôler et restreindre les exportations de ces produits, équiper les douanes de moyens de détection et aider les pays à mettre en œuvre une législation interdisant ce commerce.

DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE

► Insécurité, dahalo, vindicte populaire

02/09 - Ultimatum présidentiel pour le rétablissement de la sécurité. Le chef de l'État a donné deux mois aux autorités compétentes (état-major militaire, gendarmerie et police nationale), pour présenter des résultats concrets par rapport à la lutte contre l'insécurité grandissante qui gangrène la vie quotidienne de la population.

13/09 - Présentation officielle du Plan national de réforme du secteur de la sécurité (RSS). Huit piliers sont à réformer dans le cadre du plan : l'armée, la gendarmerie, la police, la justice, l'administration territoriale, les renseignements, le Parlement et les acteurs non-étatiques. « *Un chantier colossal pour un pays rongé par la corruption, la pauvreté extrême (92 % de la population vit avec moins de 2 dollars par jour) et l'insécurité* », écrit RFI. Une difficulté de taille va s'imposer dans la mise en place de ce plan : son coût, estimé à près de 900 millions de dollars. Il devra pour partie être pris en charge par les partenaires financiers de la Grande Ile, qui ont exigé sa mise en place. Madagascar compte également sur le fonds de consolidation de la paix des Nations unies et la contribution d'entités privées. Parmi les ambitions affichées pour les 4 années à venir : réduire de 75 % la corruption sur les axes routiers, réduire de 80 % la pédophilie et les trafics de drogue ou encore augmenter de 50 % les démantèlements de réseaux de trafiquants d'armes. La réforme passe par la mise en place de formations, l'augmentation des effectifs des forces de l'ordre, la modernisation ou l'acquisition de matériels comme des hélicoptères, des avions et des armes. « *Les dahalo ont plus d'armes que les gendarmes*, affirme le chef de l'État. *Ce qui est énervant c'est que lorsqu'on veut augmenter les armes, les gens montent sur leurs grands chevaux et disent : 'Ah, voilà l'État policier !' Pourtant, nous savons que c'est nécessaire* ».

Le pilotage et la mise en œuvre des stratégies définies dans le cadre de la RSS échapperont aux ministères concernés, le ministère des forces armées, le secrétariat d'État à la gendarmerie et le ministère

de la sécurité intérieure. Le Bureau national de coordination de la Réforme du secteur de la sécurité (BNC-RSS) sera placé sous l'autorité directe de la présidence de la République.

13/09 - Commission épiscopale Justice et Paix : L'Église catholique dénonce le règne de l'insécurité. Ses 52 membres, prêtres et laïcs dressent un état des lieux alarmant caractérisé par « *les vols de bœufs, les coups et blessures volontaires, la justice populaire, les vols avec effraction, les vols de cloches d'église, les coupeurs de route, les vols de culture sur pied, les larcins, les violations de sépulture et vols d'ossements humains, les viols, la traite de personnes, les rapt d'enfants, la prolifération des substances psychotropes, les attaques à main armée, la corruption de haut vol, la destruction de biens et l'accaparement de terrains appartenant à autrui, les vols à la tire, les incendies de villages comme à Antsakabary, les attaques assorties d'actes odieux contre des religieuses tel que c'était le cas à Antsirabe, le meurtre de prêtres etc...* Ces atteintes à la sécurité des biens et des personnes ont des impacts négatifs dans tous les domaines. Sur le plan économique, ils diminuent la propension de la population à produire. Sur le plan politique, le peuple n'a plus confiance aux dirigeants. Sur le plan social, c'est la rupture du 'fihavanana'. Bon nombre d'écoles sont fermés en milieu rural ; les CSB manquent de personnel soignant ; les gens meurent de faim et sont vulnérables aux maladies. Enfin, sur le plan culturel, l'esprit et les valeurs malgaches sont bafoués ». Justice et Paix souligne que malgré les mesures prises par les dirigeants, « *la situation ne cesse d'empirer. La population ne dort plus sur ses deux oreilles de jour comme de nuit. Des armes très puissantes circulent. Les drogues et les jeux de hasard se multiplient* ». Et de dénoncer des réseaux de malfrats professionnels à la solde de « *dahalo ambony latabatra* » c'est-à-dire en col blanc et/ou de certaines grosses fortunes sur place ou venues de l'extérieur.

19/09 - Banditisme : les forces de l'ordre sérieusement impliquées. « *Si auparavant, le fait que les forces de l'ordre contribuent à l'insécurité n'était que supposition, cela a maintenant été vérifié* », écrit *Tribune*. En l'espace de quelques jours, plusieurs éléments des forces de l'ordre ont été appréhendés en flagrant délit de trafic de cannabis, certains d'entre eux en possession d'armes non réglementaires. Selon des informations émanant de la brigade criminelle, une centaine d'armes à feu seraient en possession de policiers de manière illégale. Elles pourraient provenir d'importations frauduleuses. Plusieurs gendarmes ont également été impliqués dans des affaires de cambriolage.

08/09 - Les « Dina » en passe de légalisation. La nouvelle ministre de la justice, Elise Alexandrine Rasolo, s'est entretenue de ce sujet avec le président du Sénat, Honoré Rakotomanana, dans le cadre d'une réflexion plus large portant sur le rétablissement de la sécurité. Il est envisagé de confier aux sénateurs le recensement des pactes villageois existant sur leur circonscription, afin de distinguer ceux qui sont en accord avec les textes légaux et ceux qui ne le sont pas. La finalité serait de trouver la manière d'obtenir la compatibilité des « *Dina* » avec le droit positif et de renforcer ceux qui ont fait la preuve de leur efficacité dans la lutte contre l'insécurité et qui appliquent des sanctions restant dans les limites autorisées par la loi. Des pactes peuvent en effet aller jusqu'à autoriser la peine de mort ou encore admettre la relaxe de responsables de délits pénaux comme le viol, par le biais de réparations à l'amiable. Les jugements prononcés par les « *Dina* » sont parfois les catalyseurs de vindictes populaires. « *La sécurité est un sujet hautement important car il n'y a pas de développement sans paix* », a déclaré Honoré Rakotomanana. Le compte-rendu officiel de la rencontre passe sous silence les grands sujets d'actualité du moment, tels l'indépendance de la justice et l'affaire Claudine Razaimamonjy, dans laquelle est impliqué un sénateur, vice-président de la Haute assemblée, Riana Andriamandavy. Dix-huit « *Dina* » sont, actuellement homologués par le ministère de la justice.

02/09 - Betroka - Deux pactes villageois (« Dina ») au bord de l'affrontement. Le commandant du groupement de gendarmerie de la région Anosy dénonce l'immixtion de politiciens dans l'activité de deux pactes villageois sensés préserver la sécurité et veiller à la paix ainsi qu'à l'harmonie sociale. La situation conflictuelle entre ces deux « *Dina* » reposerait sur une base ethnique exacerbée par le député de Betroka, Nicolas Randrianasolo. Pour surmonter les risques d'affrontement, la gendarmerie prône la mise en place d'une plateforme unique de sécurité communautaire où seraient représentés les autorités, les notables et les organisations de la société civile. Une stratégie qui aurait reçu l'appui du Pnud. Ces cadres de la gendarmerie considèrent que les opérations militaires ont montré leurs limites. Les forces de l'ordre ne parviennent pas à assurer la sécurisation des zones les plus isolées et elles doivent affronter des bandes de dahalo lourdement armés.

01/09 - A bord d'un hélicoptère, des tireurs d'élite du 1^{er} RFI ont intercepté 16 dahalo lourdement armés dans une forêt difficile d'accès du district d'Antsohihy. 130 des 160 bêtes volées ont pu être récupérées. Les malfaiteurs ont battu en retraite. Le bilan de cet affrontement n'a pas été communiqué.

02/09 - De plus en plus de vols de zébus avec prises d'otages, constate la gendarmerie. Sur plus de 2 000 cas de vols de zébus en 2016, l'unité anti-dahalo a enregistré 32 prises d'otages. Une pratique

en augmentation car dans certaines zones les bovins laissés à l'état sauvage sont difficiles à attraper, seuls leurs propriétaires parviennent à les regrouper. A Malaimbandy tout récemment, dans le sud-est, une femme a été détenue en otage pendant plusieurs heures par une vingtaine de dahalo avant d'être tuée à l'issue d'un affrontement entre la gendarmerie, les villageois et les bandits.

04/09 - Des centaines de dahalo ont attaqué un village à proximité d'Arivonimamo. Après une poursuite faisant appel à un hélicoptère, 100 zébus ont pu être rendus à leurs propriétaires. Les affrontements auraient fait **une cinquantaine de morts parmi les dahalo.**

Selon la gendarmerie de la région d'Alaotra Mangoro, **une vaste opération anti-dahalo**, conduite durant 11 jours par 65 éléments issus des compagnies d'Andilamena, de Moramanga et d'Ambatondrazaka a permis l'arrestation d'une vingtaine de dahalo. 250 zébus volés ont été mis en fourrière.

Une attaque de dahalo visant des négociants en zébus a échoué à Ampasika. Pris en filature par la police nationale, la bande a pris la fuite, laissant deux morts sur le terrain.

08/09 - Douze gendarmes appuyés par des commandos héliportés ont lancé un raid après être tombés dans un guet-apens à Beanamamy Tsiroanomandidy. De lourdes pertes en vies humaines sont à déplorer parmi les dahalo, qui ont abandonné dans leur fuite plus de 70 têtes de bovidés. Une vingtaine d'entre eux auraient été tués. La poursuite de la bande s'est prolongée sur 70 km, durant 72 heures, sous la direction de commandos du 1^{er} RFI. Un militaire a été gravement blessé.

11/09 - Une unité de gendarmerie s'est mesurée à 16 bandits équipés d'armes de guerre à Fenoarivobe. Frappé par la fatigue et victime d'hypothermie après un long parcours dans les marécages et la traversée d'une rivière à la nage, un jeune gendarme a trouvé la mort. Les malfaiteurs se sont emparés de 57 têtes de bovidés et sont parvenus à prendre la fuite.

16/09 - En trois jours, des bandes de dahalo (plus d'une centaine au total) ont frappé à deux reprises Fandamy, localité enclavée située à 80 km d'Ihosy, tuant neuf villageois. Près d'une centaine de zébus ont été dérobés. Les malfaiteurs sont parvenus à s'enfuir et à échapper à la poursuite lancée par les forces de l'ordre.

20/09 - Neuf villageois ont été abattus par des dahalo à Fandamy (Ihorombe) et une centaine de têtes de bovidés ont été dérobées. Pour la gendarmerie, il s'agirait d'actes de représailles, suite à une récente opération des forces de l'ordre qui s'est soldée par la mort d'une trentaine de dahalo. Des commandos du 1^{er} RFI ont été appelés en renfort à Ihosy. Ils bénéficieront de l'appui d'un hélicoptère Alouette II. La gendarmerie mène parallèlement des actions de sensibilisation de la population à l'autodéfense villageoise et à l'application des « *Dina* ».

21/09 - Un affrontement avec une trentaine de dahalo a fait cinq morts à Bekapaika Tsaratanàna. Un militaire du détachement autonome de sécurité a été tué, ainsi que deux miliciens embauchés par les villageois pour assurer leur défense.

21/09 - Vol de 2 000 zébus à Betsipolitra Miandrivazo. Le maire explique que 70 dahalo armés ont lancé plusieurs assauts la commune en l'espace de trois jours. Les habitants ont tenté de repousser les assaillants mais dix maisons ont été incendiées en guise de représailles. Un hélicoptère de l'armée a été mobilisé mais les malfaiteurs ont réussi à prendre la fuite.

28/09 - Un gendarme a trouvé la mort dans un affrontement avec une quarantaine de dahalo armés de fusils de chasse, à Miandrarivo Tsiroanomandidy. Les malfaiteurs ont dérobé 45 zébus et incendié des foyers.

29/09 - Vols de bœufs dans le Sud : 12 dahalo abattus en quatre jours. Ces chiffres ont été collectés dans cinq régions : Amoron'i Mania, Bongolava, Alaotra-Mangoro, Bongolava et Ihorombe.

09/09 - District de Tsaratanàna - Un pyromane pris en flagrant délit lynché à mort. Il avait mis le feu à une trentaine d'habitations, suite à une dispute entre voisins. Déchaînés, les habitants l'ont intercepté et ont décidé de le livrer à la vindicte populaire. Faute de réseau téléphonique, la gendarmerie n'a pas encore pu mener son enquête.

16/09 - Un affrontement entre deux villages évité de justesse à Miandrivazo. La tension a pris naissance après l'incendie volontaire d'un village qui avait fait de nombreux blessés. Les autorités locales, les notables et les forces de l'ordre se sont rendus sur place et ont pu éviter une vindicte populaire. Une réconciliation a été scellée entre les deux villages par la signature d'un pacte traditionnel.

20/09 - Le conseil des ministres engage des actions de lutte contre les vindictes populaires avec l'appui du Pnud. Face à la recrudescence de ces actes, le ministère de la justice, avec l'appui du programme « *renforcement de l'État de droit* » du Pnud, procédera à des sessions de sensibilisations dans différentes régions. D'autres départements ministériels seront également associés : la défense nationale, l'intérieur, la sécurité publique et le secrétariat d'État en charge de la décentralisation.

20/09 - Trois bandits armés ont attaqué six randonneurs français et quatre nationaux dans le parc national de l'Ankarana, près d'Ambilobe. L'un des assaillants a été lynché à mort par les villageois qui s'étaient lancés à leur poursuite et une partie du butin a été récupérée. Les deux malfaiteurs sont parvenus à s'enfuir. La bande s'en serait déjà prise antérieurement à d'autres visiteurs du parc.

27/09 - Insurrection à Betroka. S'opposant au placement en détention préventive d'un ancien maire suite à une saisie de produits chimiques, près de 350 personnes se sont rassemblées pour le soustraire au tribunal. L'ex-élu local devait comparaitre comme témoin mais il avait fait l'objet de poursuites après avoir mis en cause un élu en fonction.

29/09 - Nouvel enlèvement d'un indo-pakistanaï. Un jeune opérateur Karana, propriétaire d'un magasin de cosmétique dans un quartier commerçant du centre-ville de la capitale, a été enlevé. Il avait pour garde du corps un agent de la police nationale.

► Justice, gouvernance

20/09 - Selon le chef de l'État, les conditions de mise en place de la Haute cour de justice (HCJ) ne sont pas encore réunies. « *Toutes les étapes [de mise en place] doivent être suivies de règles à respecter* », a-t-il répondu à ses détracteurs. S'agissant de la composition de la HCJ, seuls les deux membres et leurs suppléants désignés par le Haut conseil de la défense de la démocratie et de l'État de droit (HCDDDED) manquent encore à l'appel. Le texte régissant le fonctionnement de la HCJ stipule qu'un effectif incomplet ne saurait faire obstacle à sa mise en place. Pourtant, le décret officialisant la nomination de ses membres est toujours en stand-by. La CNIDH a élu le 27 janvier son représentant au HCDDDED, seul de ses neuf membres qui n'avait pas été désigné. Le choix s'était porté sur Anaclet Imbiky, ancien ministre de la justice. Une nomination qui n'a pas cependant pas suffi à déclencher la mise en place du HCDDDED... La direction juridique de la Présidence a contesté le choix d'Anaclet Imbiky devant le Conseil d'État. Une contestation déboutée par la Cour administrative le 27 mars. Depuis, la procédure de mise en place du HCDDDED semble bloquée. Une situation qui pourrait expliquer les tergiversations du pouvoir pour la mise en place de la HCJ.

21/09 - La CNIDH refuse de remettre en cause la désignation de l'ancien ministre de la justice Anaclet Imbiky en qualité de représentant de la société civile au sein du HCDDDED. Sa nomination avait été validée par le Conseil d'État. Un long processus avait été mis en place pour aboutir à ce choix. Un appel à candidature avait permis l'audition de cinq postulants. La CNIDH affirme qu'elle n'est en rien responsable du retard pris dans la mise en place du HCDDDED.

12/09 - Le syndicat des enseignants chercheurs (SECES) interpelle l'État. Il ne cache pas son inquiétude quant à l'insécurité grandissante. La population ne se fie plus aux forces de l'ordre et la majorité vit dans l'extrême pauvreté. Le syndicat dénonce également la non-transparence de la gouvernance. L'obligation de l'Etat, écrit-il, est de faire respecter le droit et la liberté d'expression de chaque citoyen ainsi que la sécurité nationale tant en milieu urbain que rural, et d'appliquer la loi pour tous. Le SECES réclame par ailleurs le rapatriement des exilés pour des affaires judiciaires ou incriminés dans des détournements des fonds publics. Il réclame enfin la poursuite des auteurs de trafics des richesses nationales. Abordant le cas des litiges fonciers, le SECES met l'accent sur la révision de la loi sur la propriété foncière et le code minier, afin de lutter contre les mauvaises pratiques. Sur le plan politique, le syndicat réclame un « *conseil de concertation nationale* » sur la révision de la Constitution et le code électoral, en vue d'élections crédibles, fiables et acceptées par tous.

13/09 - Kidnapping contre rançon d'Annie et Arnaud à Toamasina : près de deux ans après les faits, 75 suspects comparaitront devant la cour criminelle d'Antananarivo. Parmi les prévenus, un brigadier-chef de police, un inspecteur de police, des opérateurs économiques, trois agents pénitentiaires. Certains suspects bénéficiant de protections sont encore recherchés. Malgré le paiement d'une partie de la rançon de 4 millions d'euros, les adolescents n'avaient pas été remis en liberté et les ravisseurs ont assassiné Annie (14 ans). Après 50 jours de séquestration, Arnaud avait été libéré par la police.

26/09 - Rapt des deux adolescents de Toamasina en novembre 2015 - Le juge Rabehaja, ancien substitut général de la cour d'appel, incarcéré au pénitencier de Manjakandriana avant d'être remis en liberté, absent au procès. 72 prévenus ont comparu devant la cour criminelle, parmi lesquels des policiers

et des agents pénitentiaires. Tous ont plaidé non coupable. L'audience a pu se tenir malgré le mot d'ordre de grève du SMM. L'un des avocats des victimes a dénoncé la disparition des armes du crime censées faire office de pièces à conviction. Il déplore le fait que seuls des comparses aient été incarcérés, les commanditaires supposés ayant tous bénéficié d'une liberté provisoire. Nombre d'entre eux ne se sont pas présentés à la barre.

Quatorze prévenus ont écopé d'une peine de travaux forcés à perpétuité et un autre a été condamné à cinq ans de travaux forcés. Les condamnés sont par ailleurs condamnés à payer 4 millions d'euros à la partie civile, le père des deux adolescents kidnappés, ce qui correspond au montant de la rançon exigée mais la plupart d'entre eux sont insolvable. Tous les autres accusés, dont le juge Rabehaja, ont été acquittés au bénéfice du doute. La partie civile affirme ne pas être satisfaite de ce verdict et compte faire appel. Le père des victimes déplore que l'on n'ait rien appris sur l'origine des armes utilisées par les malfaiteurs.

Le juge Rabehaja, dont la détention préventive avait été écourtée contrairement aux autres prévenus, a été muté voici plusieurs mois dans les services centraux du ministère de la justice. Les conditions de cette remise en liberté, soutenue par le syndicat des magistrats, avait suscité nombre d'interrogations. En définitive, c'est Roger Lala Stéphanie, présentée comme sa protégée, qui a payé le prix fort, en écopant d'une peine de travaux forcés à perpétuité aux côtés de 16 autres prévenus.

02/09 - Gendarmerie nationale - 300 révocations en six mois, annonce le général Jean de Dieu Daniel Ramiandrisoa, commandant de la gendarmerie nationale, qui souligne que les éléments radiés ont fait l'objet de prises de mesures disciplinaires et/ou de poursuites pénales. Pour le volet judiciaire, des gendarmes ont été traduits devant la justice pour faits de corruption, extorsion de fonds, trafics d'armes, escroquerie, association de malfaiteurs. Des gendarmes ont été jetés en prison pour rapt contre rançon. Des sanctions disciplinaires ont été prononcées pour manquement à l'éthique de la gendarmerie. Jean de Dieu Daniel Ramiandrisoa fait de la lutte contre la corruption une affaire personnelle, mettant un point d'honneur à faire mieux que son prédécesseur, dont le bilan se solde par un constat d'échec. « *J'ai la certitude qu'il n'y a pas de corruption pour le recrutement d'élèves gendarmes 2017. Nous avons fait le nécessaire* », a-t-il notamment affirmé.

21/09 - Face à face tendu au tribunal entre policiers et gendarmes lors de la comparution d'un adjudant arrêté pour grand banditisme avec un groupe de cinq autres individus. Les collègues du prévenu, prêts à en découdre, ont été contenus par d'importants renforts de la police criminelle appelés en renfort. Certains des policiers d'élite du service antigang portaient des gilets pare-balle. Après leur audition, les six prévenus ont été placés en détention préventive. Ils ont été acheminés sur leur lieu de détention sous haute protection. La gendarmerie accuse la brigade criminelle d'extorsion d'aveux, fabrication de preuves et menace de mort sur un témoin.

23/09 - Suite à enquête du Bianco, un colonel de l'armée commandant de la région militaire du Menabe placé sous mandat de dépôt. Il aurait fait louer les entrepôts de l'armée pour son intérêt personnel. Le gain de l'opération est estimé à 145 millions Ar.

Dans cette même région, un parlementaire est mis en cause pour s'être livré à des activités d'exploitation forestière illicite. Le Bianco l'accuse également d'abus de fonction. Le tribunal de Morondava est saisi du dossier. La levée de l'immunité parlementaire de l' élu est attendue mais hors session comme actuellement, la demande doit recevoir l'accord du bureau de l'assemblée concernée.

11/09 - Tous les niveaux de la chaîne de commandement de la gendarmerie nationale seront soumis à un contrat de performance. Le comportement ou encore le respect des procédures et la confiance de la population seront parmi les indicateurs pris en compte. « *Ceux qui n'atteindront pas les objectifs fixés seront remplacés* », affirme le cabinet du secrétariat d'Etat à la gendarmerie. Le premier objectif de ce contrat sera de reconquérir la confiance de la population et de prendre en compte ses préoccupations. « *Avoir la confiance des citoyens facilite la gestion de la sécurité* », fait-on valoir. Chaque officier sera tenu d'effectuer régulièrement des visites sur le terrain pour s'enquérir des réalités locales. La mise en œuvre de ces nouvelles dispositions débutera avant la fin du mois.

06/09 - Déclaration de patrimoine - Cinq parlementaires encore en infraction. Le Bianco procède aux dernières vérifications avant de procéder à la convocation des récalcitrants, deux députés et trois sénateurs, qui n'ont pas régularisé leur situation au terme de la période impartie qui s'est achevée le 31 août. Quatre ministres nouvellement nommés disposent encore de 3 mois pour se soumettre à cette obligation, à laquelle ont souscrit 68 % des personnalités étatiques, administratives et judiciaires concernées. 28 % des magistrats devraient être verbalisés pour défaut de déclaration. Les maires et chefs de région sont les plus mauvais élèves. Un millier d'entre eux vont devoir être auditionnés par les branches territoriales du Bianco. Les déclarations de patrimoine doivent être renouvelées tous les deux ans.

28/09 - Les députés auront leurs 4x4 au début de la deuxième session du Parlement, en octobre. Pour cet achat à crédit, ils auront à régler au moins 100 millions Ar d'ici la fin de leur mandat, soit sur une période de 17 mois. Pour *Midi*, il est évident que les émoluments perçus par les députés ne peuvent couvrir ces dépenses puisque les mensualités de 6 millions correspondent grosso modo à leur rémunération. Les élus devront donc s'endetter mais l'administration indique qu'elle apportera sa caution aux concessionnaires. Le quotidien demande que la transparence soit faite sur ce dossier « *politico-commercial* » qui soulève, dit-il, suspicions et supputations. « *Le souvenir des manœuvres ayant accompagné l'octroi du même genre de véhicule par les anciens députés provoque la méfiance des citoyens* », écrit-il encore.

09/09 - Marchés publics - Sept personnes devant la Justice à Antsiranana. Six responsables de la passation de marchés et le gérant d'une entreprise sont déférés pour cause de favoritisme, faux et usage de faux et conflit d'intérêt. Le marché litigieux porte sur des travaux d'entretien sur des routes nationales, pour un montant supérieur à un milliard Ar. Les investigations ont été menées par la branche territoriale du Bianco. Toujours dans le secteur des travaux publics, le responsable provincial d'Antsiranana est suspecté de conflit d'intérêt pour un marché de plus de 200 millions Ar qui aurait été attribué à une entreprise de son ancienne conjointe. Il comparaitra devant la justice avec les sept autres prévenus. Les marchés publics sont considérés comme l'une des secteurs les plus exposés à la corruption. Une situation encore mise en évidence récemment lors des travaux préparatoires du Sommet de la Francophonie, en novembre.

21/09 - Relance de l'audit des formations sanitaires par le ministère de la santé. Le dernier datait de 2001. Durant cette période, la situation s'est fortement détériorée. Des détournements ont été constatés ainsi qu'un défaut de respect des procédures. Un problème de gestion a été constaté dans 35 % des seize services de district bénéficiaires du projet Passoba-Santé, en 2016. Les audits devraient désormais être réalisés annuellement.

► Santé, éducation, droits de l'enfant

02/09 - Les paramédicaux travaillant dans les zones reculées souffrent de l'insécurité grandissante. « *Les paramédicaux sont les piliers du système de santé de base dans les régions du pays. Ils assurent tant bien que mal ledit système tout en risquant leur vie. La région du Sud n'est pas la seule à être concernée par l'insécurité. Le problème est national et nous interpellons les responsables étatiques à prendre des mesures efficaces et efficientes pour éradiquer ce fléau* », a lancé Valérien Rakotonandrasana, membre du bureau du syndicat. Les populations de nombreuses régions enclavées risquent de ce fait la fermeture de certains de leur poste de santé et ainsi d'être privées de soins d'urgence. *Tribune* note qu'en son temps les dahalo s'interdisaient de s'en prendre aux personnels de santé auprès desquels leurs proches et eux-mêmes - sous anonymat - venaient se faire soigner. Ces agents et leurs mouvements étaient même surveillés sinon protégés par les dahalo, notamment lorsqu'ils se déplaçaient pour percevoir leur traitement. Ce temps est révolu en même temps que la crainte des gendarmes... Les paramédicaux dénoncent également les pressions exercées par les politiciens et les maires de communes rurales qui cherchent à les placer sous leur autorité et manœuvrent pour qu'ils adhèrent à leur parti politique.

12/09 - Campagne « *Tsabo ny gasy* » : un sondage accablant pour le secteur santé organisé par Liberty 32 et Wake Up Madagascar. Un échantillon représentatif de 192 individus, dont de simples citoyens, des médecins et des expatriés, a été constitué. 99 % des personnes interrogées ont déclaré que le budget alloué à la santé est insuffisant. Il ne représente que 5,6 % du budget de l'Etat alors que la présidence de la République accapare 13,9 % du budget dans la loi de finances 2017. 65 % considèrent que la santé n'est pas accessible aux pauvres et à ce qui reste de la classe moyenne. 22 % seulement font confiance aux hôpitaux et autres infrastructures de santé publique. 59,9 % ne seraient pas opposés à ce que soient fermés les hôpitaux publics, rongés par la corruption et discrédités par des équipes médicales incompétentes qui mettent en péril la santé des patients.

13/09 - Retour de la saison pesteuse : les cas suspects confirmés, déjà une vingtaine de morts dans 18 districts. 200 patients suspectés de porter le virus sont soignés à l'hôpital Be de Toamasina. La population du Grand port s'inquiète de la rupture de stock de médicaments de prévention pourtant jugés inefficaces par le corps médical. De longues files se sont formées devant les pharmacies. Les produits disponibles sur le marché se vendent au marché noir et la psychose a gagné la capitale et de grandes villes de province. Les responsables sanitaires de Toamasina ont déclaré la situation d'urgence face à la propagation de la peste et classé la ville « *zone rouge* ». Des opérations d'enlèvement de dépôts d'ordures ont été organisées, ainsi que des désinfections de locaux publics mais le ministre de la santé s'inquiète de la situation sanitaire de certains quartiers de la capitale qui sont, selon ses mots, « *très souillés* ». Il appelle la population à la vigilance face à prolifération de rats et la pullulation des puces. Il recommande l'assainissement du milieu et la lutte contre les feux de brousse qui favorisent la venue des rats dans les zones d'habitation.

Plus de 100 cas suspects ou avérés ont été enregistrés dans toutes les régions de la Grande île en l'espace de deux semaines. Chaque année, la peste provoque à Madagascar entre 60 et 70 décès.

La rumeur selon laquelle la peste aurait entraîné des décès de détenus à la prison d'Antanimora a failli paralyser le tribunal à Antananarivo. Le procureur de la République a réagi en dénonçant l'auteur de cette fausse information postée sur *Facebook*. La direction de la lutte contre la cybercriminalité au ministère de la sécurité publique a été saisie. Une enquête a été ouverte. Les premiers résultats indiquent que la publication aurait été faite via un « *faux compte* ». Son auteur est recherché.

Midi écrit : « *C'est un fléau qui n'a plus sa raison d'être en ce début du XXI^e siècle, mais il est en train de se répandre dans la Grande île. La peste fait des ravages et si on n'y prend pas garde, ce n'est plus une centaine de cas confirmés que l'on va avoir, mais le risque d'une véritable épidémie est avéré. Les autorités reconnaissent qu'elles n'ont pas encore réussi à mesurer l'ampleur du désastre qui s'annonce* ».

13/09 - Soins psychiatriques et droits des malades : la contention physique et le recours à l'isolement des patients seront interdits. Les textes qui régissent le secteur remontent pour certains à 1838. La réforme s'appliquera aux hôpitaux et structures de prise en charge, y compris les établissements de délivrance religieux. La prise en charge des personnes souffrant de troubles mentaux sera redéfinie, afin d'éradiquer l'abandon sur la voie publique de malades non traités. Le texte de loi sera présenté à la prochaine session parlementaire.

29/09 - Le VIH/Sida menace Mahajanga. La direction régionale de la santé indique que sur les 10 846 personnes dépistées de janvier à juin, 694 ont été déclarées séropositives, dont 447 femmes et 247 hommes.

07/09 - Alphabétisation des 15 ans et plus : un taux national de 71,6 %. Malgré les efforts menés par de nombreux acteurs, l'objectif zéro analphabète fixé pour l'horizon 2030 est encore loin d'être atteint. Le ministère de l'éducation vient de signer 21 conventions avec 73 organisations de la société civile pour promouvoir des actions d'alphabétisation des jeunes et des adultes à travers l'île. Un « *centre d'alphabétisation et de ressources* » sera mis en place dans chaque région afin « *d'optimiser la réussite des actions menées par les acteurs* ». Le grand Sud reste la région la plus touchée par l'analphabétisme. Selon le classement Index Mundi, Madagascar serait 184^e sur 215 pays en termes d'alphabétisation. Selon les autorités, la source de l'analphabétisme à Madagascar n'est autre que la déscolarisation. Trop nombreux sont en effet les enfants qui quittent les bancs de l'école trop tôt faute de moyens ou par obligation de subvenir aux besoins familiaux. En cause également les maternités précoces.

13/09 - La ruée des élèves vers les séries littéraires figure parmi les manifestations de la baisse du niveau scolaire. Lors des récents examens, 75 % des candidats ont opté pour les séries littéraires contre 3 % pour les séries scientifiques. « *Les jeunes d'aujourd'hui recherchent les solutions de facilité. Ils se contentent juste d'avoir le baccalauréat car selon eux, baccalauréat scientifique ou littéraire, ils pourront gagner leur vie* », affirme avec regret un spécialiste. Lalaharontsoa Rakotoarijaona, directeur de l'enseignement secondaire et de la formation de masse au ministère de l'éducation nationale, a pour ambition, dans le cadre du projet AQEM (Amélioration de la qualité de l'éducation), de ramener les élèves vers les séries scientifiques. Cent proviseurs et chefs d'établissements vont bénéficier d'une formation en leadership, gestion et montage des projets scientifiques.

16/09 - 10 000 enseignants FRAM venus de toutes les régions ont été conviés dans la capitale pour la remise de leur contrat de travail par le chef de l'Etat. Un évènement qui, pour *Tribune*, s'apparentait plus à un grand show électoral, avec présentation de contrats grand format, imprimés sur carton du style chèque de tombola. Les nouveaux fonctionnaires ont déclaré avoir eux-mêmes payé leurs voyages et dépensé en moyenne 60 000 Ar en frais de transport, d'autres plus encore. Cette vague de recrutements est la 4^e du genre. D'autres vagues sont annoncées jusqu'en 2020. Des critiques ont été émises sur le manque de transparence de ces recrutements et le niveau de formation insuffisant des nouveaux recrutés. « *Ce recrutement massif d'enseignants sans qualification pourrait encore faire baisser le niveau des élèves. Il faudrait des mesures d'accompagnement* », avance un spécialiste. Des enseignants pressent le pouvoir à rénover les infrastructures scolaires, dont beaucoup sont à l'abandon, et à mettre à jour les programmes, jugés désuets.

16/09 - Création d'une plateforme nationale pour l'intégration des enfants en situation de handicap, délaissés par la société. Le projet Mahay, coordonné par les Eglises protestantes FJKM et FLM, couvre la période 2017 à 2020. Il vise à scolariser ces enfants dans les écoles primaires publiques et privées. Le démarrage du programme porte sur 36 écoles des Hautes Terres, dont les enseignants ont été formés.

16/09 - Droits de l'enfant : un nouveau service de protection de l'enfant créé au sein de la gendarmerie. Le « *service de protection de l'enfant et des mœurs* » (SPEM) aura à terme des antennes dans tous les districts du pays. Depuis 2013, 350 officiers et gendarmes ont renforcé leurs connaissances en matière de

droits de l'enfant, sur l'accueil et les techniques d'écoute et d'audition adaptés aux enfants pendant la procédure d'enquête, qu'ils soient victimes ou présumés auteurs d'infraction, nécessitant une protection judiciaire de par leur situation. Par ailleurs la gendarmerie a contribué à la création par le ministère de la justice du site web arozaza.mg pour la protection des enfants en ligne. En 2016, un service de lutte contre la cybercriminalité a été mis en place. Une formation spécialisée, avec l'appui de l'UNICEF, sur les techniques d'investigation numérique pour traquer les auteurs d'abus et d'exploitation des enfants en ligne, a été conduite en commun avec la police nationale.

► Liberté d'expression, médias

01/09 - Un rapport international sur la liberté religieuse à Madagascar en 2016, fait état de l'expulsion par le ministère de l'intérieur de 10 imams pakistanais en raison de leur statut d'immigrants illégaux, rapporte *Midi*. Leur visa de tourisme, expiré, ne leur donnait pas l'autorisation de diriger une mosquée et une école coranique.

05/09 - Un accord aurait été conclu avec la Turquie en vue de l'accueil de réfugiés syriens, titre imprudemment *Midi*. « Alors que la Grande île est classée parmi les pays les plus pauvres du monde et que 92 % des Malgaches vivent sous le seuil de pauvreté, le régime décide d'accueillir des réfugiés », s'offusque le quotidien, qui suspecte un arrangement financier avec la Turquie. Des infrastructures devraient être mises en place à cet effet sur la RN 2, à Ambohimangakely. « Le marché aurait été confié à un promoteur immobilier de renom, de nationalité indopakistanaise », croit savoir le quotidien. Pour mémoire, le 23 août, l'UNHCR avait lancé un appel à manifestation d'intérêt pour la mise en œuvre de deux projets portant sur les cas d'apatridie et le soutien de réfugiés et demandeurs d'asile à Madagascar. *Midi* se demande si le limogeage de la ministre des affaires étrangères, Béatrice Attalah, ne serait pas en lien avec son refus de donner suite à l'appel de l'UNHCR en raison du contexte socioéconomique du pays. Une pétition en ligne a été lancée pour s'opposer à cet accord : « Tout le monde sait que l'accueil des réfugiés aura une grande répercussion sur l'harmonie sociale à Madagascar. Face à l'extrême pauvreté dans notre pays, les dirigeants devraient d'abord songer à résoudre les problèmes de pauvreté qui frappent la majorité des Malgaches avant de s'aventurer dans la mise en œuvre de ce projet » est-il notamment écrit.

Le ministère de la communication nie catégoriquement l'existence d'un tel projet : « Accueil des réfugiés syriens : rien qu'une vulgaire désinformation », écrit-t-il dans un communiqué, qui fait le reproche à *Midi* de ne pas avoir recoupé ses informations et révélé ses sources. « La décision d'intenter une action en justice revient aux responsables compétents au sein du gouvernement », précise la déclaration. D'après Daniel Anaclet, directeur de l'ONG CDA et coordinateur du projet d'assistance sociale et juridique des réfugiés et demandeurs d'asile initié par l'UNHCR, **ces informations « relèvent de manœuvres politiques destinées à répandre la crainte dans le pays ».**

Un journaliste écrit sur Facebook : « A monsieur le ministre de la communication et non moins journaliste, j'aurais quelque chose à rajouter à votre communiqué. Premièrement, en tant que journaliste, vous connaissez sans doute le principe de la protection des sources. Ceci ne veut pas dire que l'article n'est pas crédible. Vous-même, vous l'avez fait maintes fois. Et de deux, démentir ne suffit pas. Vous êtes le gouvernement. Vous avez sûrement les moyens de prouver que l'information n'est pas vraie. Faites-le. Prouvez-nous qu'il n'y a rien sur la RN 2, ni ailleurs d'ailleurs. Montrez-nous la lettre par laquelle le gouvernement malagasy a exprimé son refus d'abriter des réfugiés. Et puis surtout la prochaine fois, quand des décisions sont prises, ne mettez pas la population devant le fait accompli. Et enfin, si vous voulez mener une poursuite envers le journal en question, attaquez-vous également aux autres qui font des ragots leur fonds de commerce. A ce moment seulement, vous serez crédibles ».

« **Madagascar : polémique sur les réfugiés syriens sur fond de nationalisme** », titre *RFI*. La station constate que l'information, démentie par le ministre de la communication, a enflammé les réseaux sociaux, des milliers de personnes s'offusquant du fait que « les autorités n'arrivent déjà pas à s'occuper de leurs pauvres. Inutile d'en faire venir de nouveaux, qui plus est musulmans. Madagascar, l'un des pays les plus pauvres du monde, terre d'asile de réfugiés ? Un comble ! » « Madagascar est une terre chrétienne, pas musulmane », pouvait-on lire également. Un chroniqueur TV évoque un « ballon d'essai » lancé par le gouvernement pour apprécier les réactions de l'opinion à une telle éventualité.

Le maire d'Ambohimangakely souligne qu'il n'a reçu aucune demande d'autorisation pour la construction d'infrastructures en vue d'accueillir des réfugiés syriens. Aucune construction dans ce cadre n'est non plus érigée sur la RN 2, affirme-t-il.

L'Express écrit : « Au lieu de répondre avec élégance et responsabilité, les ministères ont choisi la violence des mots, l'agressivité des propos pour soi-disant rétablir la vérité. Et c'est *RFI* qui reprend l'affaire en faisant ce qu'il fallait faire pour que le conditionnel devienne indicatif, pour que les supputations fassent place aux réalités ». Le quotidien précise que le contrat de soutien aux réfugiés et demandeurs

d'asile proposé par l'UNHCR aux autorités par appel à manifestation d'intérêt n'est pas le pactole évoqué : son montant ne serait que de 8 500 euros. Mais pour le titre, si la presse avait fait correctement son métier, l'« info » n'aurait pas eu la capacité de nuisance qu'elle a eue auprès de l'opinion, exacerbant un nationalisme frisant la xénophobie. Et de conclure : « *C'est ainsi que les autorités traitent, non sans mépris, le monde de la presse, dont la crédibilité est hélas de plus en plus ténue* ».

09/09 - Le directeur de cabinet du ministère des affaires étrangères réaffirme que « pour le moment, l'Etat n'a signé aucun accord avec qui que ce soit pour l'accueil de réfugiés syriens ». Et de reconnaître toutefois l'existence de l'appel à manifestation d'intérêt lancé par l'UNHCR. Ce qui aurait pu être mal interprété, estime-t-il. *Midi* se défend d'avoir fait de la désinformation et se présente « *qu'on le veuille ou non, en lanceur d'alerte face au projet avant qu'il ne soit en chantier et concrétisé* », insistant sur l'emploi du conditionnel dans l'article incriminé.

09/09 - Fin du calvaire pour Hiary Rapanoelina, administrateur du groupe Facebook « Fifosana hanatsarana ny pipoles gasy ». Placé sous mandat de dépôt à la maison centrale d'Antanimora le 3 février, pour diffamation au préjudice de plusieurs artistes ainsi que du député Harijaona Randriarimalala, alias John Élite, qui l'a de surcroît poursuivi pour atteinte aux bonnes mœurs et à l'intégrité d'autrui, outre une menace de kidnapping, l'artiste et animateur TV a retrouvé la liberté après avoir obtenu gain de cause lors du procès en appel. Le syndicat des artistes avait retiré sa plainte avant même la tenue du procès. Hiary a écopé au final d'un an de prison avec sursis. Le groupe Facebook cloué au pilori avait recueilli 76 000 membres. Près de 45 000 *facebookers* avaient jeté de l'huile sur le feu en publiant des commentaires visant à nuire à l'administrateur du groupe.

13/09 - Les patrons de presse et une vingtaine de rédacteurs en chef, directeurs de rédaction de quotidiens, de radios et de chaînes de TV ont été invités en Chine pour un séminaire. *Midi* écrit : « *Leur visite des grands médias fut particulièrement enrichissante et ils ont pu mesurer leur puissance et le rôle qu'ils jouent dans le rayonnement et le développement de la Chine. (...) A travers des présentations et un film, ils ont pu apprécier le foisonnement des médias* » dans ce grand pays « *réputé pour la liberté de sa presse* », ajoute ironiquement un internaute.

21/09 - Affaire Fernand Cello : le journaliste de radio Jupiter à Ilakaka, en détention préventive depuis près de 5 mois, a été auditionné par le tribunal de première instance d'Ihosy. *La Gazette* rappelle que Fernand Cello avait été interpellé après un violent raid de l'armée dans les locaux de sa radio. Peu avant cette intervention militaire, qui s'était soldée par la confiscation de l'émetteur, le journaliste avait, à l'antenne et sur les réseaux sociaux, dénoncé une exploitation illégale de saphirs par l'entreprise minière Gondwana appartenant à des proches du pouvoir. Il avait été arrêté quelques jours après des déclarations médiatiques dénonçant les activités de la société Gondwana à Ilakaka et avait été placé en détention provisoire. Le journaliste est aujourd'hui sous le coup de sept chefs d'accusations dont « *diffamation publique* », « *dénonciation abusive* », « *propagation de fausses nouvelles* », « *appel à la haine* » et « *atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat* ». Une autre accusation de « *vol de chèquiers* » avait été rajoutée par la compagnie d'électricité Maherlla. L'affaire a été mise en délibéré. La demande de liberté provisoire du journaliste a été refusée.

27/09 - Fernand Cello condamné à deux mois de prison avec sursis. Il a été reconnu coupable de « vol de chèque », « faux et usage de faux ». Le journaliste doit en outre rembourser 4 millions Ar au plaignant, la compagnie d'électricité locale Maherlla, dont il avait dénoncé les malversations financières en août 2016. Cette dernière avait répondu en coupant l'électricité de la radio. Me Justin Radilofe, l'avocat de Fernand Cello se dit « *loin d'être satisfait du verdict* » et ce d'autant plus que, selon la banque, le chèque émis et encaissé n'a jamais été déclaré volé. Reporters sans frontières dénonce « *un dossier d'accusation vide* »⁴. Pour l'organisation, si le journaliste a été poursuivi c'est parce que « *ces enquêtes sur des abus de pouvoir dérangeant* ». Il s'agit de la première condamnation d'un journaliste sur la Grande île depuis plus de quarante ans, selon l'ordre national de la profession.

23/01 - Se disant « menacé », un animateur abandonne l'émission parodique « Tsy Mahaleo ny sampona ». Le Mouvement pour la liberté d'expression (MLE) suspend son émission qui parodie la chaîne *You Tube* du président de la République. L'animateur qui la présentait a abandonné son poste sans donner de nouvelles. Ce n'est pas la première fois que cette émission fait face à ce genre d'événement. En juillet, le premier présentateur avait pris la fuite après avoir reçu des menaces. Quelques jours plus tard, c'est le domicile du producteur qui avait été perquisitionné par la gendarmerie. Depuis deux semaines, Fet'Maningotra manque à l'appel. Le MLE, à l'initiative de ce programme, l'avait recruté pour son talent d'imitateur. Il venait de quitter son emploi de technicien dans un média proche du pouvoir, selon Fetra Rakotondrasoa, l'un des

⁴ <https://rsf.org/fr/actualites/le-proces-de-fernand-cello-souvre-enfin-apres-4-mois-de-detention-arbitraire>

porte-parole du MLE. « *Il m'a dit qu'il a été menacé par son ancien patron. Avant d'être animateur de notre émission, il a été animateur et technicien d'une radio, à Ambositra, dont le propriétaire est le ministre de l'enseignement supérieur. Nous avons déjà vu des tas d'intimidations et des menaces. Moi-même j'ai été entendu et mon domicile perquisitionné par la gendarmerie. Encore une fois, ce qui se passe aujourd'hui montre que le régime veut nous faire taire* », a-t-il souligné.

29/09 - Accès à l'information : « Le temps du culte du secret est révolu », selon le président de la Commission sociale, culturelle et communication du Sénat, Zo Rakotoseheno. « *Toutes les informations détenues par le gouvernement et les institutions devraient être publiques* », affirme-t-il. Les professionnels des médias déplorent que l'accès aux sources reste très limité notamment en ce qui concerne les sources institutionnelles. Une situation qui fait obstacle au travail des journalistes d'investigation, nuit à la bonne gouvernance et à l'obligation de redevabilité qui devrait s'imposer aux gouvernants : l'information est le pouvoir de demander des comptes. Le sénateur recommande que « *toutes les institutions aient un site Web* », riche en informations et actualisé.

ÉCONOMIE - SOCIAL

► Bois de rose, exploitations minières, trafics, foncier

30/09 - Le Bianco a lancé trois avis de recherche contre de présumés responsables dans deux affaires d'exportation illicite de bois de rose en 2014 et 2015 dans les régions Sava et Analanjirifo. Leur nom a été rendu public, il s'agit de Jean Eddy Maminirina, Soilihi M'ze Zakaria et Laurencia Hantavololona. Toutes les forces de l'ordre et de police sont mobilisées pour cette traque publique qui est une première dans ce genre d'affaire. Ces trois personnes seraient impliquées dans les exportations de rondins saisis à Mombasa au Kenya et à Singapour. Deux d'entre elles seraient les propriétaires des cargaisons saisies. L'enquête menée par le Bianco ne porte cependant que sur des actes supposés de corruption. Les poursuites pour exportations illicites n'auraient pas encore commencé. *Midi* rappelle que ces noms figurent dans la liste noire des gouvernements qui se sont succédés depuis la Transition. Courant 2014, le riche Maminirina Jean Eddy avait été identifié comme étant le commendant d'un envoi illicite d'au moins 34 conteneurs de bois de rose au Kenya. Malgré une mesure d'interdiction de sortie du territoire, il a toujours réussi à prendre le large. Les trois personnes recherchées feraient régulièrement la navette entre la Grande île et l'étranger.

04/09 - « Près de 90 % des détenteurs de permis miniers sont des spéculateurs », a indiqué Hery Rajaonarimampianina lors de l'inauguration du « Mining Business Center ». « *La délivrance des permis a été orientée généralement vers la spéculation. Aujourd'hui, nous voulons nous assurer d'une bonne gouvernance pour que nous puissions avoir les vrais investisseurs qui sont prêts à créer de l'emploi, de la valeur ajoutée dans ce secteur* », a-t-il poursuivi. Environ 4 000 permis sont actuellement en vigueur, selon le ministre des mines. La plupart sont détenus par des Malgaches. Dans le code minier en vigueur, c'est le principe du « *premier venu, premier servi* » qui prévaut, sans pour autant que le détenteur du permis ait les compétences requises. Les détenteurs ne sont donc pas des professionnels mais des spéculateurs passifs. Durant les deux premières années, ils ne payent que 8.000 Ar par carré minier et par an en guise de frais d'administration minière. Seule une trentaine de ces 4 000 exploitants ont fait une déclaration auprès de l'EITI tandis qu'une cinquantaine seulement s'acquitte de redevances annuelles de plus de 5.000 dollars. Pour mémoire, le dépôt de demandes de nouveaux permis a été suspendu en avril 2011. Les dossiers en instance qui n'ont pas été traités avant cette date se chiffrent à environ 1 600. Le mode d'attribution des permis miniers devrait être revu en profondeur pour professionnaliser et assainir le secteur, réaffirme le ministre.

05/09 - Projet de nouveau code minier : Hery Rajaonarimampianina appelle à la prudence. La conjoncture difficile traversée par les grandes compagnies minières prouve, selon lui, que le secteur minier nécessite une législation incitative. Une taxation excessive risquerait d'avoir des conséquences irrémédiables. Depuis la chute des cours du nickel sur le marché international, la compagnie Ambatovy accumule les difficultés. La production ne devrait pas dépasser 43 000 tonnes cette année. Les autorités militent visiblement pour une meilleure protection des investissements miniers, note *Midi*, qui condamne « *l'acharnement judiciaire* » qui frapperait la compagnie, suite à une restructuration organisationnelle de 2016 qui a conduit à des licenciements.

06/09 - Les forces de l'ordre complices de l'accaparement de terrains par une entreprise minière canadienne ? La société DNI Metals, implantée sur la commune d'Ambinaninony (district de Brickaville), aurait été assistée par des éléments de la gendarmerie nationale pour l'excavation de parcelles de terrains sans le consentement de la population. La société serait en irrégularité par rapport aux dispositions du code minier

en raison de l'incompatibilité de son statut juridique au regard de la catégorie de permis détenue. Un constat qui aurait été fait par une équipe d'experts et de défenseurs des droits humains à la fin du mois d'août. De gros engins mécaniques ont été observés sur les lieux, en contradiction avec la nature du permis accordé. Les villageois auraient affirmé qu'ils n'ont jamais été contactés par la société DNI pour les questions liées aux impacts environnementaux et sociétaux de son activité minière. Le responsable de la société affirme avoir reçu toutes les autorisations nécessaires. Il estime que la présence de gendarmes est normale dans ce genre d'activité de prospection, qui risque de donner lieu à des débordements. Sur la centaine d'habitants que compte ce village, une trentaine travaille pour le compte de la société, rémunérée sous forme de Himo, en plus des 50 salariés recrutés. La zone d'exploitation du graphite ne se situerait pas dans un secteur sensible et n'exigerait pas de permis environnemental. Enfin, DNI n'utiliserait pas de gros matériels d'exploitation mais de simples compresseurs. Des journalistes qui se sont rendus sur place auraient été menacés. Une personne se présentant comme conseiller du premier ministre leur aurait ordonné aux habitants de ne diffuser aucune information sur cette exploitation. La consultation publique sur cette affaire, prévue le 26 septembre, a été reportée.

Les reporters du Mouvement pour la liberté d'expression (MLE) se sont rendus sur le site pour réaliser un reportage. Ils dénoncent **une pression morale exercée par la compagnie minière sur les habitants.**

Les reporters de L'Express qui se sont rendus dans la commune d'Ambinaninony affirment qu'il n'est pas question d'accaparement de terres et que la société DNI s'attache à travailler en étroite collaboration avec la population. Les propriétaires impactés par les forages exploratoires ont reçu des dédommagements financiers évalués par la direction régionale de l'agriculture et des aides ont été apportées aux villageois : kits scolaires à 500 écoliers, forage de puits, construction d'un collège, d'un hôpital et d'une maternité. Les chefs traditionnels ont été sollicités pour contribuer à l'apaisement. Les activités de recherche de DNI devraient s'achever d'ici deux mois.

La société canadienne DNI Métal serait la cinquième compagnie minière qui pourrait évoluer dans le graphite à Madagascar, aux côtés des compagnies Gallois, Graph-Mada. La Grande île exporte quelques 10 000 tonnes de graphite par an, notamment vers la Chine et les USA.

08/09 - « Halte à la criminalisation des défenseurs des droits humains et du patrimoine naturel à Madagascar », lance le Craad-OI⁵. Après l'affaire Clovis Razafimalala qui a défrayé la chronique, une affaire de même nature risque de voir le jour, après l'inculpation de Raymond Mandiny, militant écologiste de la région Diana, responsable de l'antenne de l'Observatoire indépendant des droits économiques, sociaux et culturels à Madagascar (OIDESCM), qui s'oppose au projet d'exploitation des terres rares d'Ampasindava⁶. Une plainte a été déposée à son encontre par le chef de cantonnement du ministère de l'environnement d'Ambanja, pour diffamation publique et usurpation de fonction. Pour les défenseurs de l'environnement, Raymond Mandiny est victime de manœuvres d'intimidation destinées à le faire taire. La société civile est de nouveau sur le pied de guerre, écrit *Newsmada*.

09/09 - Le procès du militant écologiste Raymond Mandiny, qui devait se tenir à Ambanja, n'a pas eu lieu : le tribunal aurait tenté un arrangement entre les deux hommes, faisant valoir qu'ils ont des intérêts communs dans la défense de l'environnement, si l'on fait abstraction de leur rattachement, l'un à une administration, l'autre à une association. Le plaignant et l'inculpé disposent d'une semaine pour enterrer la hache de guerre. A défaut, une date sera arrêtée pour le procès.

08/09 - 120 personnes expulsées de leur maison manu militari à proximité de Moramanga suite à un litige foncier. Un couple de ressortissants étrangers aurait revendiqué la propriété d'une parcelle de 230 ha et a fait venir un huissier, accompagné de gendarmes, avec pour mission d'exécuter un avis d'expulsion. Les présumés propriétaires ont commencé à procéder aux opérations de bornage du sol. D'après les explications du président du Fokontany, les personnes expulsées vivent sur cette terre depuis 1966. Le terrain litigieux abrite leurs tombeaux familiaux ainsi que leurs activités vivrières. La population a procédé à la mise en valeur de ces terres depuis des années sans que les éventuels propriétaires ne se soient manifestés.

⁵ Centre de Recherches et d'Appui pour les Alternatives de Développement – Océan Indien (CRAAD-OI) <http://craadoi-mada.com/halte-a-criminalisation-defenseurs-droits-humains-patrimoine-naturel-a-madagascar/>

⁶ Sur 300 km², à la lisière d'une aire protégée, une société mauricienne, filiale de la société allemande Tantalus, effectue depuis plusieurs années des tests d'extraction de tantale. À ce jour, 7 000 puits ont déjà été creusés par la société et n'auraient toujours pas été rebouchés. Vu qu'il faut 7 tonnes de produits chimiques pour extraire une tonne de terres rares, les opposants à ce projet craignent une pollution des nappes phréatiques et une destruction de la biodiversité terrestre et marine. Le site se trouvant en face de l'île touristique de Nosy Be, le projet serait un désastre à la fois environnemental et économique, rappelle *RFI*.

Cf. le dossier très complet sur le site Mongabay : <https://fr.mongabay.com/2017/09/une-entreprise-dans-la-tourmente-cherche-a-exploiter-des-terres-rares-dans-la-foret-de-madagascar/>

► Coopération, FMI, Nations unies

01/09 - Nouvelle mission d'évaluation du FMI. Après le décaissement de la seconde tranche de la Facilité élargie de de crédit (FEC), l'institution entend évaluer les performances du gouvernement sur les dossiers sensibles que sont notamment ceux du redressement de la Jirama et d'Air Madagascar. Elle s'intéressera également à l'amélioration de la gouvernance et à la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent, ainsi qu'au renforcement de l'indépendance de la justice. En jeu, le versement en novembre d'une 3^e tranche, d'un montant de 43 millions de dollars. Cette mission sera un premier test pour la nouvelle ministre des finances et du budget, Vonintsalama Andriambololona, dont le prédécesseur, Gervais Rakotoarimanana avait gagné la confiance de l'institution. Pour mémoire, l'accord conclu avec Madagascar en juillet 2016 porte sur une enveloppe totale de près de 205 millions de dollars.

08/09 - Le FMI dresse un rapport sur le décaissement des 86 millions au titre de la FEC. Il insiste sur la maîtrise de l'inflation et l'indépendance de la justice. L'inflation (6 % en 2016) devrait encore s'accroître cette année pour atteindre 8,5 %. Le rapport insiste une nouvelle fois sur la nécessité de renforcer la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent, et d'améliorer la transparence dans la gestion des finances publiques. Le FMI reconnaît toutefois que des progrès ont été accomplis, malgré le coût des chocs climatiques. Les dépenses budgétaires ont été maîtrisées et le taux de croissance s'est accéléré, atteignant 4,2 % en 2016, niveau le plus élevé depuis 2008. Les mesures ont été prises pour promouvoir une croissance plus inclusive et durable.

22/09 - Le décaissement de la troisième tranche de la Facilité élargie de crédit est suspendu à l'analyse par le FMI du contenu de la loi de finances 2018. Les deux parties doivent encore engager des discussions à ce sujet. Le conseil d'administration du FMI prendra sa décision en décembre. Selon la mission du FMI qui vient de s'achever, « *la situation économique de Madagascar a continué à évoluer positivement en 2017, avec le maintien de la stabilité macroéconomique en dépit des chocs. La croissance économique devrait atteindre 4,1 % en 2017. Bien que ce taux soit un des plus élevés en Afrique subsaharienne, il est en deçà des attentes, notamment en raison des effets du cyclone et de la sécheresse sur les secteurs agricoles et la production hydroélectrique. La croissance est prévue de s'accroître à 5,1 % en 2018, portée par la hausse de l'investissement public et un rebond dans le secteur agricole. L'inflation, qui a connu une légère accélération au premier semestre de cette année en raison des chocs climatiques, devrait redescendre aux alentours de 8 % d'ici à la fin de l'année et poursuivre sa baisse progressive en 2018* ». Le FMI recommande aux autorités financières de limiter les transferts vers la Jirama et vers Air Madagascar notamment. La nécessité de maîtriser la masse salariale est également évoquée, alors que l'Etat vient d'engager 10 000 fonctionnaires dans l'éducation nationale et prévoit d'augmenter l'effectif des forces armées.

05/09 - Document stratégie pays - La BAD va allouer plus de 2 milliards de dollars à Madagascar sur les cinq prochaines années. Le document, qui définit les priorités du gouvernement, doit être présenté devant le conseil d'administration de la Banque avant fin octobre. La stratégie, qui cible les régions les plus vulnérables, s'articule autour de trois des cinq priorités de la BAD : développement des infrastructures, de l'énergie et des transports et transformation agricole.

08/09 - Dinika - Un mécanisme intégré d'appui à la société civile appuyé par l'UE. Une convention de financement a été signée entre le ministre des finances et du budget, Vonintsalama Andriambololona, et l'ambassadeur de l'UE, Antonio Sanchez Benedito. Elle porte sur la mise en œuvre du Mécanisme intégré d'appui à la société civile à Madagascar (Dinika), à travers la GIZ. Le nouveau programme, dénommé Dinika-2, vise à renforcer la capacité des organisations de la société civile d'un point de vue institutionnel et opérationnel afin qu'elles s'affirment comme des acteurs de la consolidation de l'Etat de droit, de la culture de la redevabilité, du développement inclusif durable et de l'égalité des sexes. La gestion des fonds sera confiée à la GIZ, avec l'ambition d'évoluer graduellement vers un mécanisme autonome national. Dinika-2 se situe dans la continuité de Dinika-1 qui vient de se clôturer avec le 10^e FED et qui a contribué à l'émergence d'un réveil citoyen au sein de la société civile malgache. Celle-ci a fait le choix de sortir de la prestation de service pour s'engager comme acteur incontournable de « *gouvernance* ».

Tribune écrit : « Malgré l'octroi de ce financement, le fait est que la place donnée aux organisations de la société civile est encore négligeable et insuffisante. Notamment lorsque ces dernières ne caressent pas le régime dans le sens du poil. Peu d'entre elles peuvent intervenir au sommet en termes de gouvernance et jouer le rôle dévolu aux OSC qui est de servir de contre-pouvoir. La majorité des citoyens n'ont même pas connaissance des OSC qui œuvrent aux côtés des dirigeants pour mettre en place la bonne gouvernance et l'Etat de droit tant scandé par ces derniers. Et les réclamations et autres doléances manifestées par les OSC (...) ne sont presque jamais entendues sinon sciemment ignorées par les tenants du pouvoir ».

20/09 - Un accord de partenariat entre l'UNICEF et l'UE a été signé pour trouver une solution aux épisodes de sécheresse répétés dans le Sud. Une étude d'exploration d'eau souterraine sera menée, à l'aide de l'imagerie satellitaire. L'approvisionnement en eau des populations vulnérables du Sud étant une priorité du programme conjoint du ministère de l'eau et de l'UNICEF, de nombreux projets de construction de réseaux d'eau et de pompes à motricité humaine alimentés par forages sont en cours de réalisation ou programmés dans un avenir proche mais le taux d'échec de forages est élevé du fait du contexte hydrogéologique particulièrement défavorable. Cette situation engendre des surcoûts importants et limite le nombre de forages positifs, d'où la mise en œuvre de ces nouvelles techniques de détection.

21/09 - Le Plan de relèvement et de résilience (PRR) pour les districts du Grand sud affectés par la sécheresse causée par El Nino est en bonne voie, annonce le Pnud. Sa mise en œuvre nécessite un investissement de 150,5 millions de dollars sur 3 ans. Le Pnud a déjà débloqué 1,5 millions de dollars pour le démarrage. Le Plan comporte trois composantes : relèvement face à la sécheresse et à la dégradation de l'environnement (18,5 millions), réduction des vulnérabilités structurelles (120 millions) et relèvement institutionnel et culturel (12 millions).

22/09 - Plus d'une cinquantaine de pays, dont Madagascar, ont signé le 20 septembre, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Des experts malgaches ont participé aux phases d'élaboration et de négociation de ce traité. L'objectif est de mettre les armes nucléaires hors la loi, comme le sont les armes biologiques depuis 1972, et les armes chimiques depuis 1993.

26/09 - Le 1er Forum de la diaspora malgache se tiendra en octobre à Antananarivo, organisé par le ministère des affaires étrangères. Il s'agira de reconnaître « *le rôle de la diaspora comme un des piliers de la politique nationale, dans le cadre du développement* ». La diaspora transférerait chaque année près de 200 millions de dollars au pays mais le plus souvent il s'agit d'aides aux familles pour leurs subsistances et d'envoi de matériels, notamment des véhicules. La question sensible du droit de vote des malgaches expatriés devrait à nouveau être abordée.

► Conflits sociaux

02/09 - Après les magistrats et les greffiers, les agents pénitenciers montent au front et exigent une rencontre avec la nouvelle ministre de la justice pour exposer leurs revendications restées sans suite. Ces revendications portent entre autres sur les grilles de rémunération, les indemnités et les conditions de travail, en particulier la réhabilitation des prisons dont l'état de délabrement n'affecte pas seulement la santé des détenus. Les agents souhaitent également évoquer avec la ministre la situation de la conseillère Claudine Razaimamonjy qui a bénéficié de divers passe-droits depuis son interpellation.

08/09 - Grève du personnel chargé des sites Internet du gouvernement. Depuis le 21 août, à chaque tentative de connexion vers tous les sites des ministères et de la présidence, le même message apparaît : « *Ce site est inaccessible. Impossible de trouver l'adresse DNS du serveur* ». En plus des 50 sites Web, une partie des 4 000 adresses mails du gouvernement ne fonctionnent pas. Les serveurs ont été déconnectés en raison d'une grève du personnel de l'ANRE, l'Agence nationale de réalisation de l'e-gouvernance. Les ingénieurs de cette entreprise publique n'ont pas perçu leur salaire depuis 11 mois. Le DG de l'ANRE, Briand Andrianirina, époux de la ministre de la population, précise qu'il n'a pas non plus été payé. Il ajoute que cette grève « *n'a rien de politique mais les employés ne peuvent plus travailler dans ces conditions, ils n'ont même plus d'argent pour payer leurs frais de transport* ». En 2016, le personnel avait également subi un retard de 8 mois de salaires, débloqués par une subvention spéciale du gouvernement.

Le personnel de l'ANRE a rétabli le réseau Intranet de l'État, les sites Web et la messagerie des ministères et des institutions le 15 septembre. « *Le personnel a consenti à rétablir la connexion en réponse à la volonté des hauts responsables de régulariser une partie des salaires du personnel et de préparer la réunion du conseil d'administration dans les meilleurs délais* », indique, dans un communiqué, le service de communication de l'ANRE.

► Divers

06/09 - Madagascar Associations annoncent un projet de création d'une unité de production de voitures à Madagascar. Selon son président, Ramaherison José, ce projet est né lors d'une mission effectuée au mois de juin en Chine, au cours de laquelle plusieurs projets industriels se chiffrant en des milliards de dollars ont été négociés, concernant différents secteurs comme l'agriculture, la pêche, les infrastructures routières et aéroportuaires, les télécommunications, l'énergie. Une grande marque chinoise, partenaire de Mercedes, prévoit de créer une unité de production de voitures dans la Grande île, en partenariat avec des opérateurs économiques locaux. « *La partie chinoise est prête à avancer dans ces projets, il reste à la partie*

malgache de mettre en place les mesures pour faciliter leur réalisation », selon Madagascar Associations. Les véhicules économiques construits seraient vendus à des prix inférieurs de moitié aux prix du marché. Madagascar Associations, qui fédère plusieurs entités chinoises, ainsi que la Chambre de commerce américaine, prévoit de conduire prochainement une nouvelle mission aux Etats-Unis et à Beijing.

04/09 - « Montée d'un sentiment anti-chinois à Madagascar », titre France Info. ⁷La Chine occupe une place de plus en plus importante à Madagascar. Une présence encouragée par les autorités mais qui, depuis quelques années, suscite des manifestations d'hostilité au sein de la population. Pékin est devenu le premier fournisseur de la Grande île, devant la France. L'ambassadeur de Chine évoque en permanence une coopération gagnant-gagnant. Le volume des échanges commerciaux s'est élevé à 1,1 million de dollars en 2016, des échanges très inégaux : 943 millions de dollars d'exportations chinoises vers Madagascar, pour 159 millions d'importations. Pékin prévoit d'investir près de 800 millions de dollars dans des grands travaux d'infrastructure. 800 entreprises et 60 000 ressortissants chinois sont aujourd'hui installés à Madagascar. Certaines sources font même état d'une communauté forte de 100 000 personnes, qui serait la troisième d'Afrique. Cette présence économique a des répercussions politiques, voire militaires, avec l'intégration de la Grande île dans le projet « *Ceinture économique de la route de la soie* ». Hery Rajaonari-mampianina s'est réjoui de la « *main tendue* » par Pékin. L'île reçoit déjà des visites de la marine militaire de l'Empire du Milieu et le pouvoir souhaite faire venir davantage de touristes chinois à fort pouvoir d'achat. Mais les projets miniers chinois sont source de nombreux conflits. En cause également le comportement des employeurs chinois vis-à-vis de leurs employés malgaches. Ces accusations portent aussi sur les exportations illicites de bois de rose, la Chine étant la principale destination de ce trafic. Les grossistes chinois prennent peu à peu le contrôle et la collecte de la vanille, produit hautement spéculatif. Les autorités chinoises se montrent préoccupées par les réactions de rejet que suscite cette forte présence.

Selon La LOI, le rapprochement avec Pékin comporte un volet secret qui sert les intérêts militaires chinois. Hery Rajaonari-mampianina aurait accepté de revendre à la Chine divers flux de données, certains d'origine satellite, que les Etats-Unis recueillent sur la Grande île et partagent pour partie avec les autorités malgaches. Ces données portent notamment sur le trafic maritime sur les côtes malgaches. L'accès aux données américaines sert les ambitions militaires de Pékin dans l'océan Indien. La Chine veut en effet construire une base militaire à Madagascar, qui viendrait en support de celle qu'elle développe à Djibouti et qui a déjà tendu depuis de longs mois les relations sino-américaines. Début août, la Chine a offert deux patrouilleurs flambant neufs à la marine nationale malgache. Une flotte de l'armée chinoise, qui finissait une mission de quatre mois dans le golfe d'Aden, avait fait escale à Toamasina pendant cinq jours en mai.

22/09 - Les entreprises chinoises se lancent dans une grande offensive. L'évènement « *China Exhibition Madagascar* » qui se tient au CCI d'Ivato accueille plus d'une trentaine d'exposants et 72 investisseurs relevant d'un grand nombre de secteurs : textile, habillement, joaillerie, bâtiment, travaux publics, construction auto/moto et pièces détachées, énergies renouvelables, agriculture, mécanique, intrants/semences, pharmacopée... « *Le premier ministre Olivier Mahafaly, qui a ouvert officiellement l'exposition, s'est émerveillé en visitant les stands. Il a apprécié la puissance économique de la Chine, aujourd'hui au second rang mondial après les Etats-Unis* », écrit *Tribune*, qui juge la Chine « *incontournable* ». « *Des entreprises malgaches tentent pour leur part de grignoter une part de marché de ce vaste pays* », écrit *L'Express*. Le cap des 10 000 visiteurs largement atteint.

07/09 - L'Etat est encore à la recherche de financements pour éponger les dettes d'Air Madagascar, préalable à la concrétisation du partenariat stratégique avec Air Austral qui devrait être signé avant le 31 octobre. Le pouvoir est en négociation avec des établissements financiers nationaux et étrangers susceptibles de consentir des prêts. Le partenariat prévoit que les 3 premières années seront consacrées au redressement de la compagnie. L'Etat malgache resterait actionnaire majoritaire, avec 51 % des parts.

11/09 - Pour lutter contre les vols de courant et de câbles électriques, la Jirama fait appel aux chefs Fokontany et à la population pour dénoncer les voleurs. Les branchements clandestins provoquent des surtensions qui abîment, voire détruisent les transformateurs. Alors que ceux-ci sont censés durer 20 ans, leur durée de vie est réduite à un an. Résultat : une augmentation des délestages. Depuis quelques semaines, les coupures de courant sont de plus en plus fréquentes dans la capitale. Selon la Jirama, des fraudes ont été constatées dans près de 40 % des foyers. Il s'agit en grande majorité de branchements illégaux. La Jirama incite la population à dénoncer les fraudeurs. La compagnie doit aussi lutter contre les vols de câbles électriques. 17 kilomètres de câbles ont été dérobés depuis le début de l'année pour être transformés en marmites ou en blocs de cuivre. 15 km ont été remplacés, mais la perte est estimée à 37 000 euros.

⁷ Cf. Blog Justmad - <http://p9.storage.canalblog.com/95/68/448497/117220640.pdf>

13/09 - Madagascar se lance dans le photovoltaïque. Une centrale en autoconsommation a été inaugurée par le chef de l'Etat dans la capitale, à Ankorondrano. Grâce aux panneaux installés sur son toit, la consommation d'un centre commercial sera réduite d'environ un tiers. Une autre centrale de 20 MW, en cours de construction à Ambatolampy, sera opérationnelle en 2018. Le ministre de l'eau, de l'énergie et des hydrocarbures, Lantoniaina Rasoloelison, a soutenu que le secteur des énergies renouvelables a pris un bon départ à Madagascar, après avoir connu un retard préoccupant. Pour la réalisation de ce premier projet d'efficacité énergétique de grande ampleur, GreenYellow a été choisi dans le cadre d'un partenariat public-privé. Selon le ministre, le gouvernement va accorder des exonérations de droits de douanes pour des projets de ce genre afin de favoriser les investissements et de soulager la facture énergétique de la Jirama. Le projet en cours d'étude à Ambatolampy offrira au pays la plus grande centrale photovoltaïque de l'océan Indien. *Actutana* ironise sur cette inauguration par le chef de l'Etat d'un modeste équipement qui relève d'une initiative privée destinée à alléger la facture d'un hypermarché, alors qu'au Sénégal le président Macky Sall inaugure centrale sur centrale, une dizaine cette année, au profit de toute la population.

15/09 - Une centaine de villages et communautés rurales regroupant plus de 400 000 habitants vont pouvoir bénéficier d'une électrification via les énergies renouvelables grâce à un partenariat entre l'Agence américaine pour le commerce et le développement (USTDA), la start-up américaine Fluidic Energy, spécialiste des batteries de stockage, et la société Henry Fraise Fils & Cie. Le projet prévoit de déployer des systèmes qui produiront plus de 10 mégawatts issus de panneaux photovoltaïques et 88 mégawatts provenant du stockage. Comme il s'agit de réseaux indépendants, des systèmes de connexion et de facturation en prépayé seront déployés. L'enveloppe affectée à l'étude technique et économique de ce projet s'élève à 804 000 dollars. Un site pilote sera créé à Belobaka. La mise en œuvre du programme, qui s'intègre au projet « *Power Africa* », nécessite un financement de 63 millions de dollars. Le taux actuel d'accès à l'électricité en milieu rural n'est que de 6 %. L'objectif est d'atteindre 70 % à l'horizon 2030.

29/09 - Siemens a signé avec Madagascar un mémorandum d'entente relatif à l'implantation de 300 MW de capacité de production électrique supplémentaire d'ici à 2019. L'une des initiatives à court terme de Siemens est de construire une centrale à gaz de 44 MW pour la ville d'Antananarivo. Madagascar a actuellement une capacité installée de 676 MW pour un taux d'électrification d'environ 20 %.

09/09 - L'administration fiscale lance la chasse aux activités informelles. Un recensement de ces activités a débuté sur plusieurs sites pilotes de la région Analamanga. Le fisc compte collaborer avec les communes pour obtenir l'immatriculation des activités concernées, faisant valoir qu'elles peuvent bénéficier d'une partie des impôts collectés. Les premiers résultats font apparaître que plus de 67 % des établissements contrôlés relèvent du secteur informel. Les études montrent que les Malgaches dans leur grande majorité ne sont pas prêts à s'acquitter spontanément d'une contribution fiscale supérieure à 5 % de leurs revenus. L'élargissement de l'assiette fiscale, exigée par le FMI, nécessite l'établissement d'un climat de confiance, qui n'existe pas...L'objectif est que Madagascar atteigne un taux de pression fiscale au moins comparable aux autres pays économiquement similaires. Le recensement décidé fera appel aux outils technologiques de géolocalisation. Un progrès possible grâce à l'appui financier de la coopération allemande (GIZ). « *Notre objectif est de réduire la part du secteur informel à un cinquième de l'ensemble des activités économiques, avant la fin de 2018* », déclare le DG des impôts.

11/09 - Madagascar régresse en termes de compétitivité. L'édition 2016-2017 du classement du « *World Economic Forum* » concernant le « *Global competitiveness index* » ou « *Indice de compétitivité mondiale* » indique que la Grande île a légèrement régressé, passant de la 130^e place sur 144 en 2015/2016 à la 128^e sur 138. L'examen des composantes de cet indice fait apparaître que Madagascar est tout dernier pour la qualité des routes, au 135^e rang pour le taux de pénétration en téléphonie mobile, et au 130^e pour la qualité de l'approvisionnement en électricité. L'indice évalue la compétitivité d'un pays en fonction d'une centaine d'indicateurs nationaux regroupés en douze catégories, dont l'environnement macroéconomique, la qualité des institutions et celle des infrastructures, l'éducation, l'efficacité et la taille des marchés, le développement technologique et l'innovation. Pour le « *World Economic Forum* », plusieurs facteurs sont problématiques en ce qui concerne le secteur des affaires à Madagascar : l'instabilité politique, un énorme problème de corruption, une bureaucratie gouvernementale inefficace, une main-d'œuvre insuffisamment éduquée et une insécurité généralisée.

27/09 - Les besoins en riz durant la période de soudure ou « *maitso ahitra* » sont estimés cette année de 136.000 tonnes. Les stocks disponibles auprès des importateurs ne sont pas suffisants. Un gap énorme est constaté actuellement selon Nouridine Chabani, ministre de l'industrie et du développement du secteur privé. Madagascar est encore loin de pouvoir relever le défi d'autosuffisance alimentaire, dans un contexte de très forte croissance démographique.

21/09 - Madagascar se classe au 4^e rang des 35 pays africains pour la rapidité du débit Internet. Au plan international, la Grande île se classe 89^e sur 189.

13/09 - 90 % des marins malgaches n'ont pas de couverture sociale. Le syndicat des marins de Madagascar souligne qu'il est grand temps de songer à ce que ces marins puissent jouir de ces droits fondamentaux que sont la couverture sociale et le droit aux pensions de retraite.

Taux de change au 29/09/17 : 1 euro = 3580 Ariary

Sources : L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Madagascar Tribune.com, Newsmada (Les Nouvelles, Le Courrier, JdM, Reflet, Freenews), Les Décrypteurs, La Vérité, La Gazette 2GI, Madagascar Matin, Orange.mg, Actutana (Tananews), Madagate, Matv, Sobika, APOI, Indian Ocean Times, TGN (Moov), e-tropique.com, Africatime, Madagascar Environmental Justice Network.